

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

ORDRE DU JOUR

Le 21 mai 2026 à 18 h

Réunion Microsoft Teams
[Rejoindre la réunion maintenant](#)

ou

Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway Toronto

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances M^{me} Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à la réunion.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES**
- 2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES**
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1** Approbation de l'ordre du jour
 - 3.2** Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3** Adoption du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue 17 avril 2026
 - 3.4** Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 17 avril 2026
- 4. DÉLÉGATION**
 - 4.1** Demande de soutien du CSV au mouvement Unplugged – École Charles-Sauriol
- 5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL**
- 6. POINTS D'INFORMATION**
 - 6.1** Rapport de la présidence
 - 6.2** Rapport de la direction de l'éducation
 - 6.3** Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
 - 6.4** Activités des membres du Conseil

6.5 Calendrier des dates importantes – mai 2026

6.6 Correspondance

7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

7.1 Coups de cœur et initiatives au Conseil Viamonde – Compétitions Viamonde - drones et robotique

8. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

8.1 Résultats de l'élection 2026 du représentant élève à la table du Conseil

8.2 Approbation de la fiche de renseignements du 27 avril 2026 – *Sortie éducative*

AFFAIRES

8.3 Mise à jour budget et dotation préliminaire pour 2026-2027

ÉDUCATION

8.4 Sorties éducatives

8.5 Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde (février, mars et avril 2026)

COMMUNICATION

8.6 Plan de Communication pour les élections scolaires (à venir)

SIEP

Sans objet

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

9. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

9.1 Rapport n° 4 du Comité de Participation des parents CPP du 28 avril 2026

- 9.2** Rapport n° 9 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée CCÉS du 12 mai 2026

COMITÉ PERMANENT

- 9.3** Rapport n° 4 du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion CÉÉDI du 5 mai 2026

10. POLITIQUES

- 10.1** Politique n° 3,403 – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire

- 10.2** Politique n° 4,105 – Bénévolat dans les écoles

11. AVIS DE MOTION

12. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du **plan stratégique** ?*

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

14. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

- 14.1** **QUE** le rapport en date du 21 mai 2026 sur *les Changements au sein du personnel (entre le 1^{er} et 30 avril 2026)* soit reçu

- 14.2** **QUE** l'annexe B *Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 avril 2026* soit versé au public.

- 14.3** **QUE** le rapport en date du 21 mai 2026, portant sur l'Affectation annuelle des directions et directions adjointes pour 2026-2027 soit reçu.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

17 avril 2026

Le Conseil s'est réuni en séance publique de **18 h 00 à 19 h 33 et de 20 h 29 à 20 h 30** à l'École publique Saint-Joseph –30, rue Poyntz Penetanguishene, ON L9M 1N4 - Réunion hybride.

Des personnes du public sont présentes en personne et en ligne lors de cette rencontre.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS	
Conseiller Benoit Fortin (Président) Toronto (Nord Est)	Conseillère Emmanuelle Richez (Vice-présidente) Essex
Conseillère Kristine Dandavino (en ligne) Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	Conseiller David Paradis (en ligne) Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
Conseillère Hanane Diakité York (en ligne de 18 h 02 – 19 h 04)	Conseiller David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron
Conseiller Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	Conseiller Yvon Rochefort Peel
Conseiller Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	Conseillère Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
Conseillère Geneviève Oger Toronto (Ouest)	
MEMBRE DU CONSEIL ABSENT	
Conseiller Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake	
ÉLÈVES CONSEILLÈRES	
M^{lle} Juliette Abbat-Fraser (en ligne)	M^{lle} Heidi Pirbhai (en ligne)
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS	
M. Sébastien Fontaine Directeur de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier
M. Martin Boudreault Surintendant de l'éducation	M^{me} Sonia Likibi Directrice exécutive, Ressources humaines et Rémunération
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice (absent) Surintendant de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification	Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, et partenariats recrutement
M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation	M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

Le président, conseiller Fortin, déclare la séance publique du 17 avril 2026 ouverte à 18 h 00 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La conseillère Oger fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 1, Résolution 24-385		
<i>QUE</i> soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion ordinaire publique du 17 avril 2026.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	David O'Hara	ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 20 FÉVRIER 2026

Les membres du Conseil ont procédé à une révision du procès-verbal de la séance publique du 20 février 2026.

Motion 2, Résolution 24-386		
<i>QUE</i> soit adopté tel que présenté le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 février 2026.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Anna-Karyna Ruzzkowski	Pierre Gregory	ADOPTÉE

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 20 FÉVRIER 2026

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 février 2026.

4. DÉLÉGATION (S'il y lieu)

Aucune délégation

5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

5.1 Prix de mérite

M. Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation, présente le Prix de mérite dans le cadre de la réunion du Conseil d'avril 2026.

Les deux personnes lauréates sont :

1. M. Karim Battou - Enseignant - École secondaire Gabriel-Dumont à London.
2. M^{me} Méline Mboudjeke – Directrice – École secondaire De Lamothe-Cadillac à Windsor.

Un discours est prononcé pour chaque personne par le conseiller ou la conseillère de leur région.

En premier, le conseiller O'Hara présente le discours pour **M. Karim Battou**:

M. Karim Battou se distingue par son engagement exceptionnel envers la réussite et le développement de ses élèves. Enseignant passionné de mathématiques et de physique, il met tout en œuvre pour rendre ses cours dynamiques, stimulants et accessibles. Soucieux de la compréhension de chacun, il n'hésite pas à consacrer du temps supplémentaire, notamment après les heures de classe, afin d'offrir des séances d'étude et d'accompagnement qui permettent aux élèves de consolider leurs apprentissages et de se sentir mieux préparés.

Reconnu pour la qualité de ses relations avec les élèves, M. Battou crée un climat de confiance et de respect où chacun se sent encouragé à donner le meilleur de lui-même. Il valorise la responsabilisation des élèves face à leurs apprentissages tout en favorisant la collaboration et l'entraide entre pairs.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

NON- ADOPTÉ

Sa rigueur, son sens aigu de la justice et sa grande disponibilité font de lui une personne de confiance pour les élèves comme pour les parents.

Par son professionnalisme, son enthousiasme contagieux et son souci constant de relier les apprentissages au monde réel, M. Battou inspire ses élèves à persévérer, à se dépasser et à développer leur plein potentiel.

Ensuite, la vice-présidente, Conseillère Richez, fait la lecture du discours pour **M^{me} Méline Mboudjeke**:

M^{me} Meline Mboudjeke se distingue par un leadership mobilisateur et un engagement exceptionnel envers la réussite et le bien-être des élèves de l'École secondaire De Lamothe-Cadillac. Par sa vision et son énergie, elle contribue à positionner l'école comme un milieu dynamique, inclusif et tourné vers l'excellence.

Sous son leadership, l'école s'est hissée au premier rang des écoles de langue française de la région. Elle a consolidé les programmes de majeure haute spécialisation et en a mis sur pied de nouveaux afin d'offrir aux élèves davantage d'occasions d'explorer leurs intérêts et leurs aspirations. Elle encourage également l'innovation pédagogique, notamment par l'introduction de pratiques éthiques en sciences, comme l'utilisation de grenouilles synthétiques pour les dissections.

Très engagée dans le recrutement et le rayonnement de l'école, M^{me} Mboudjeke participe aussi activement à des initiatives communautaires. Son ouverture à rencontrer personnellement les familles, notamment celles nouvellement arrivées, contribue à faire connaître l'école et à favoriser une croissance notable des effectifs.

Par sa présence quotidienne dans l'école, sa capacité à créer des liens authentiques avec les élèves et les nombreuses activités rassembleuses qu'elle organise, qu'il s'agisse d'événements culturels, sportifs ou communautaires, elle nourrit un fort sentiment d'appartenance à l'école et à la francophonie. Son engagement, son sens de l'innovation et son profond dévouement envers les élèves et la communauté incarnent pleinement les valeurs et l'esprit du Prix de mérite du Conseil.

Les deux personnes lauréates remercient chaleureusement toute l'équipe et expriment leur grande fierté de faire partie de Viamonde.

Les noms des personnes lauréates seront affichés sur le site Web du Conseil.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidence du Conseil – 17 avril 2026

Le président M. Fortin souligne que le dernier mois a été particulièrement chargé, notamment en raison de l'arrivée anticipée d'un projet de loi touchant la gouvernance scolaire. Divers sentiments, mêlant inquiétude et espoir, ont été exprimés quant à la possibilité de sensibiliser le ministre et le premier ministre aux besoins réels du système scolaire, notamment en matière de promotion et de compréhension du rôle des conseils scolaires.

Il est rappelé que le rôle principal des conseillers scolaires repose sur la représentation locale. Ceux-ci sont présents dans la communauté et accessibles au quotidien, ce qui facilite les échanges avec la population.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

NON- ADOPTÉ

Toutefois, un manque de compréhension du rôle entraîne une faible participation citoyenne, se traduisant notamment par des élections par acclamation, voire une absence de candidatures.

Afin d'assurer une gouvernance scolaire optimale, une plus grande implication du public est essentielle, tant par la participation aux réunions que par l'exercice du droit de vote. Le Conseil souhaite, pour sa part, à offrir des occasions d'expression aux citoyens lors des séances.

À la suite du dépôt du projet de loi, plusieurs interventions médiatiques et commentaires ont été formulés. La présidence exprime des préoccupations importantes quant aux impacts du projet de loi sur la démocratie scolaire, incluant pour les communautés francophones. Parmi les éléments soulevés :

- Le retrait de la possibilité de membricité liée à certains organismes compromettrait le droit d'association et limiterait l'échange de bonnes pratiques.
- L'imposition de limites supplémentaires aux dépenses est jugée peu justifiée, les dépenses actuelles étant principalement liées aux déplacements et aux besoins essentiels.
- La réduction des pouvoirs de gestion des conseillers scolaires anglophones pourrait créer un système à deux vitesses, avec des répercussions indirectes pour les francophones.

Des risques sont également identifiés quant à la centralisation accrue des programmes et à leur élaboration majoritairement en anglais, ce qui pourrait nuire à la qualité des programmes en français et, à moyen terme, à la vitalité de la francophonie en Ontario.

Le président mentionne également les effets potentiels sur certains organismes liés aux conseils scolaires, notamment les consortiums de transport, qui pourraient faire l'objet d'une supervision accrue du gouvernement.

Enfin, la présidence souligne que ces mesures s'inscrivent dans un contexte de contraintes budgétaires importantes en éducation. Il invite les parents et la communauté à s'intéresser activement à la gouvernance scolaire et à faire entendre leur voix auprès des élus.

En conclusion, M. Fortin souligne les résultats positifs du Conseil, notamment des taux de diplomation élevés et un bon rendement aux évaluations provinciales.

Benoit Fortin

Président du Conseil

6.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Rapport du Directeur de l'éducation – 17 avril 2026

Le mois de mars a été particulièrement dynamique au sein de notre Conseil, alors que nos écoles et nos équipes se sont pleinement engagées dans les nombreuses activités entourant, notamment, le Mois de la francophonie. Ces célébrations, riches et variées, ont permis de mettre en valeur la vitalité de notre langue et de notre culture, tout en renforçant le sentiment d'appartenance de nos élèves à la francophonie ontarienne et internationale.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu le plaisir de me rendre à l'École secondaire Le Caron pour assister à un tournoi de la LIEV, la ligue d'improvisation des écoles Viamonde, où j'ai pu constater toute la créativité, l'humour et la prestance de nos élèves.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

NON- ADOPTÉ

J'ai également poursuivi mes visites dans les écoles du Nord, des moments privilégiés qui me permettent d'échanger directement avec les élèves et les équipes-écoles, et de mieux saisir les réalités propres à chacun de nos milieux.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de participer au tournoi de drones de l'École secondaire Norval-Morrisseau, une initiative inspirante qui témoigne du dynamisme de nos écoles en matière d'innovation et de développement des compétences technologiques et qui sert aussi d'occasion d'accueillir des élèves d'autres conseils dans nos espaces.

En parallèle, nous avons poursuivi un travail soutenu en vue du lancement de notre prochain plan stratégique 2026-2030. À cette étape de la mise en œuvre, les efforts se concentrent notamment sur l'identification de projets phares porteurs ainsi que sur la définition d'indicateurs de performance rigoureux, qui nous permettront de suivre de près la mise en œuvre de nos priorités et d'assurer un arrimage constant avec notre mission et notre vision.

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du budget 2026-2027 se poursuivent également avec rigueur. Ce budget, qui sera présenté au Conseil en mai pour approbation, vise à soutenir nos priorités éducatives tout en assurant une gestion responsable et durable des ressources.

Je tiens à féliciter chaleureusement les élèves qui se sont récemment illustrés dans une multitude de concours, de projets et d'initiatives. Leur engagement, leur créativité et leur persévérance sont une grande source de fierté pour notre Conseil. Je vous invite d'ailleurs à visiter notre site web afin de découvrir leurs parcours inspirants et les nombreuses réussites qui animent nos écoles.

Finalement, au cours de ma première année à la direction de l'éducation du Conseil, je suis fier de pouvoir partager que j'ai eu l'opportunité de visiter 44 écoles que ce soit dans le cadre d'activités systémiques, de rencontre avec les élèves ou du personnel, de consultation sur le plan stratégique, de fêtes champêtres, de porte ouverte; au cours de ces visites j'ai pu constater avec fierté le dynamisme de nos communautés scolaires.

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

6.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES – AVRIL 2026

Chères élèves, conseillères, conseillers, membres de l'administration et parents,
Au cours des mois de février et mars 2026, les écoles se sont mobilisées avec énergie et dévouement pour soutenir la réussite éducative, le bien-être des élèves et la vitalité de la vie scolaire.

Février 2026

Durant le mois de février, les célébrations du Mois des Noirs ont occupé une place centrale, avec des ateliers culturels et des expositions à Étienne-Brûlé, des présentations sur des figures noires importantes à Franco-Jeunesse, un déjeuner multiculturel à Franco-Niagara, ainsi qu'une assemblée avec danse à Gabriel-Dumont. Les élèves, les enseignants et l'administration ont démontré un engagement collectif envers la sensibilisation culturelle et l'inclusion.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

NON- ADOPTÉ

Il y a eu aussi une forte participation à d'autres activités culturelles, sportives et communautaires à travers les écoles. Les célébrations de la Saint-Valentin ont été populaires avec plusieurs activités thématiques. Étienne-Brûlé, Toronto Ouest et Roméo-Dallaire ont organisé des ventes, des activités thématiques ou des événements, comme du karaoké ou des magasins spéciaux.

Des initiatives plus originales ont vu le jour, comme l'activité « blind dating » à Franco-Niagara ou *Match-o-matics* à Gabriel-Dumont. Jeunes sans frontières a organisé un bal pour les élèves de 7^e et 8^e année, tandis que Le Caron proposait une vente de roses et Toronto Ouest a organisé une vente de Valentino grammes.

Sur le plan sportif et des activités en plein air, plusieurs écoles ont profité de la saison hivernale avec des sorties de ski, notamment Norval-Morrisseau à Snow Valley, Toronto Ouest et Michelle O'Bonsawin à Mt St Louis et Gaétan-Gervais à Blue Mountain.

Sur le plan académique, plusieurs élèves se sont distingués au concours de mathématiques de l'Université de Waterloo. Toronto Ouest a tenu un concours oratoire et une foire scientifique. Par ailleurs, des initiatives pédagogiques, comme un atelier de réalité virtuelle à Gabriel-Dumont et une formation « Gardien averti » à Norval-Morrisseau ont enrichi l'expérience éducative.

Enfin, plusieurs activités communautaires et de bien-être ont été mises en place. Roméo-Dallaire a organisé des collectes de fonds ainsi que des ateliers bien-être. À Ronald-Marion et Toronto, des ateliers ont été animés par *Get REAL*. *Get REAL* offre des ateliers éducatifs axés sur l'inclusion, la diversité, la lutte contre le racisme et l'intimidation, ainsi que la promotion du bien-être et du sentiment d'appartenance en milieu scolaire. Par ailleurs, à Norval-Morrisseau, il s'est déroulé une activité sur les relations saines avec COPA, le Centre ontarien de prévention des agressions.

Mars 2026

Les activités culturelles et communautaires ont continué de jouer un rôle important le long du mois de mars. Gaétan-Gervais et Ronald-Marion ont organisé des soupers communautaires Iftar, favorisant le rassemblement et l'inclusion. Norval-Morrisseau a célébré le mois de la francophonie avec des activités comme le karaoké francophone et Roméo-Dallaire a proposé un souper-spectacle d'improvisation. Franco-Jeunesse s'est démarqué avec une activité « Freaky Friday » populaire où les élèves se sont déguisés en enseignants, renforçant l'esprit scolaire.

Les activités académiques et les expériences d'apprentissage ont également été riches et variées. Les élèves de 11^e et 12^e de Gaétan-Gervais ont fait un voyage en Espagne. Norval-Morrisseau a offert une visite à Toronto Metropolitan University (TMU) en lien avec l'aéronautique ainsi qu'un concours d'aéromodélisme. Quant à Ronald-Marion, ils ont organisé des visites universitaires à McMaster et Waterloo. De plus, leur club de robotique a participé aux Robolympiades et plusieurs élèves ont participé à un concours oratoire. Le Caron a offert une sortie « Terre Dynamique » en géographie.

De plus, plusieurs initiatives de planification et de leadership ont été observées, notamment à Gabriel-Dumont, où le conseil étudiant a organisé "La danse des fleurs" pour les 7^e-8^e années et les 9^e-12^e respectivement, en plus de planifier des visites de *food trucks* et de gérer la distribution des résultats de *Match-o-matics*.

Enfin, l'engagement parascolaire et les initiatives étudiantes ont été particulièrement dynamiques durant ces derniers mois. Jeunes sans frontières s'est illustré avec une équipe de robotique participant à des compétitions universitaires et une équipe d'improvisation remportant un prix. Norval-Morrisseau a encouragé l'initiative individuelle avec une élève qui a organisé une collecte d'électroniques.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

NON- ADOPTÉ

Qu'il s'agisse de célébrations culturelles, de réussites académiques, d'exploits sportifs ou d'initiatives étudiantes, chaque école a contribué à créer un environnement dynamique et inclusif.

L'engagement des élèves, appuyé par le personnel scolaire, témoigne d'une volonté collective de favoriser non seulement la réussite éducative, mais aussi le développement personnel et social des jeunes. Ces expériences variées offertes aux jeunes jouent un rôle essentiel dans la construction d'une communauté scolaire forte et engagée.

Sincèrement,

Vos élèves conseillères

Juliette Abbat-Fraser et Heidi Pirbhai

6.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 16 février au 13 avril 2026.

Le président du Conseil, M. Fortin, informe les membres de sa participation à la Francophonie en fête. Ce fut un événement pour célébrer la richesse du français avec diverses activités ludiques.

6.5 CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES – MARS ET AVRIL 2026

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui sont soulignées en mars et avril 2026. Le *Calendrier des dates importantes* alimente également les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

6.6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en public

7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

7.1 COUPS DE CŒUR ET INITIATIVES AU SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Sonia Likibi, directrice exécutive des Ressources humaines et de la Rémunération, présente aux membres du Conseil les principaux coups de cœur et initiatives de son secteur.

Elle débute par une mise en contexte, soulignant que le secteur des ressources humaines s'inscrit dans un héritage organisationnel important et que les actions entreprises visent à illustrer de bonnes pratiques de gouvernance.

Dans un premier temps, M^{me} Likibi aborde les stratégies mises en place pour assurer une certaine stabilité malgré une pénurie de main-d'œuvre persistante, notamment par l'entremise de Via emploi, du recrutement optimisé et de la suppléance.

Elle présente ensuite un aperçu du vaste territoire desservi par le Conseil, caractérisé par des réalités régionales variées. Elle explique les mesures ciblées pour les régions touchées par une forte pénurie de main-d'œuvre, incluant la priorisation de candidatures locales, l'ajout de journées d'entrevues, ainsi qu'un suivi étroit en collaboration avec les directions et les surintendances, dans le respect des exigences de conformité.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

Par ailleurs, elle met en évidence les initiatives de prévention destinées à améliorer le climat de travail, notamment par l'offre de formations destinées aux gestionnaires afin de prévenir les conflits et de soutenir une gestion efficace.

Elle conclut sa présentation en évoquant un virage progressif vers une approche globale de la santé, incluant des journées consacrées à la santé mentale et la mise en place de programmes de soutien récents.

M^{me} Likibi répond ensuite aux questions des membres du Conseil.

Motion 3, Résolution 24-387		
QUE la présentation en date du 17 avril 2026 sur <i>Coups de cœur et initiatives au secteur des Ressources humaines</i> soit reçue.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	David O'Hara	ADOPTÉE

8. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

8.1 Approbation de la fiche de renseignements du 26 mars 2026 - Élections scolaires 2026

Les membres du Conseil prennent connaissance de la fiche de renseignements sur les élections scolaires 2026

Motion 4, Résolution 24-388		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Approbation de la fiche de renseignements du 26 mars 2026 - Élections scolaires 2026</i> soit reçu.		
QUE le Conseil maintienne le nombre de membres du Conseil devant être élu à douze (12).		
QUE le Conseil ne désigne aucune municipalité comme étant à faible population.		
QUE le Conseil approuve la répartition des membres élus comme stipulé aux annexes B et C.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

8.2 Plan stratégique pluriannuel 2026-2030

Les membres du Conseil prennent connaissance de la version finale du *Plan stratégique pluriannuel 2026-2030* et expriment leur appréciation à l'égard du travail réalisé par l'administration.

Motion 5, Résolution 24-389		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Plan Stratégique pluriannuel 2026-2030</i> soit reçu.		
QUE le Conseil approuve le plan stratégique tel que présenté aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	Emmanuelle Richez	ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

AFFAIRES

**8.3 Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres
(Septembre 2025 à février 2026)**

Motion 6, Résolution 24-390		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (1^{er} septembre 2025 au 28 février 2026</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

ÉDUCATION

Sans objet

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

SIEP

Sans objet

9. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

**9.1 Rapport n° 2 du Comité de Participation des parents (CPP) du
17 février 2026**

Motion 7, Résolution 24-391		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 2 Comité de participation des parents</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Emmanuelle Richez	ADOPTÉE

**9.2 Rapport n° 3 du Comité de Participation des parents (CPP) du
31 mars 2026**

Motion 8, Résolution 24-392		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 3 Comité de participation des parents</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Emmanuelle Richez	ADOPTÉE

**9.3 Rapport n° 8 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée
(CCÉS) du 7 avril 2026**

Motion 9, Résolution 24-393		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 8 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Éric Lapointe	ADOPTÉE

COMITÉS PERMANENTS

**9.4 Rapport n° 2 du Comité de Gouvernance (CG) du 26 février
2026**

Motion 10, Résolution 24-394		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 2 du Comité de Gouvernance</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Éric Lapointe	ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

**9.5 Rapport n° 3 du Comité permanent en Éducation, Équité,
Diversité et Inclusion (CÉÉDI) du 10 mars 2026**

Motion 11, Résolution 24-395		
<i>QUE</i> le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 3 du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Emmanuelle Richez	Éric Lapointe	ADOPTÉE

9.6 Rapport n° 4 du Comité des secteurs (CS) du 1^{er} avril 2026

Motion 12, Résolution 24-396		
<i>QUE</i> le rapport en date du 17 avril 2026 intitulé <i>Rapport n° 4 du Comité des secteurs</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Geneviève Oger	ADOPTÉE

10. POLITIQUES

10.1 Politique n° 1,110 Période électorale

Motion 13, Résolution 24-397		
<i>QUE</i> le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la <i>Politique n° 1,110 Période électorale</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Pierre Gregory	ADOPTÉE

<i>QUE</i> le Conseil approuve la <i>Politique n° 1,110 Période électorale</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	David O'Hara	ADOPTÉE

10.2 Politique n° 2,102 Gestion à défaut d'une politique

Motion 14, Résolution 24-398		
<i>QUE</i> le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la <i>Politique n° 2,102 Gestion à défaut d'une politique</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Anna-Karyna Ruszkowski	Pierre Gregory	ADOPTÉE

<i>QUE</i> le Conseil approuve la <i>Politique n° 2,102 Gestion à défaut d'une politique</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Anna-Karyna Ruszkowski	Pierre Gregory	ADOPTÉE

**10.3 Politique n° 2,105 Processus de sélection pour le choix du
nom d'une école ou pour renommer une école existante**

Motion 15, Résolution 24-399		
<i>QUE</i> le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la <i>Politique n° 2,105 Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Emmanuelle Richez	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

QUE le Conseil approuve la Politique n° 2,105 Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Emmanuelle Richez	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

10.4 Politique n° 2,304 Dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux

Motion 16, Résolution 24-400		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la Politique n° 2,304 Dépenses d'accueil de reconnaissance et de cadeaux soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Emmanuelle Richez	Kristine Dandavino	ADOPTÉE

QUE le Conseil approuve la Politique n° 2,304 Dépenses d'accueil de reconnaissance et de cadeaux telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Emmanuelle Richez	Kristine Dandavino	ADOPTÉE

10.5 Politique n° 2,306 Activités de financement

Après avoir examiné la politique n° 2,306 Activités de financement, les membres du Conseil proposent une modification sous Activité de financement :

Les profits des fonds amassés lors des activités de financement doivent servir à des fins éducatives ou à des projets menés par les élèves de l'école en conformité avec les valeurs du Conseil ou peuvent être remis aux organismes humanitaires ou caritatifs, à but non lucratif ainsi qu'à des projets communautaires.

La version révisée sera affichée sur le site du Conseil.

Motion 17, Résolution 24-401		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la Politique n° 2,306 Activité de financement soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Pierre Gregory	ADOPTÉE

QUE le Conseil approuve la Politique n° 2,306 Activités de financement telle que modifiée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Pierre Gregory	ADOPTÉE

10.6 Politique n° 2,307 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions

Motion 18, Résolution 24-402		
QUE le rapport en date du 17 avril 2026 portant sur la Politique n° 2,307 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions, soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	Hanane Diakité	ADOPTÉE

QUE le Conseil approuve la Politique n° 2,307 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	Hanane Diakité	ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

NON- ADOPTÉ

11. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

12. AUTOÉVALUATION

*En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du **plan stratégique** ?*

Le président, M. Fortin, souligne la maturité dont fait preuve la table dans le cadre de ses discussions. Les membres expriment leur appréciation à l'égard des nouvelles pratiques positives présentées par l'entremise des *Bons coups* de Viamonde. Ils tiennent également à féliciter l'ensemble des employés pour leur engagement soutenu et leur passion au travail, jugés très inspirants.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

À 19 h 33 la séance publique est ajournée et la séance en huis clos débute.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Éric Lapointe	Kristine Dandavino	ADOPTÉE

Retour à la séance publique à 20 h 29

14. ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

14.1 QUE le rapport en date du 17 avril 2026 sur *les Changements au sein du personnel (entre le 1^{er} février et le 31 mars 2026)* soit reçu

Motion 19, Résolution 24-403		
QUE la résolution de la séance à huis clos sur les points ci-dessous soit transférée en séance publique.		
14.1 <i>Les Changements au sein du personnel entre le 1^{er} février et le 31 mars 2026</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Pierre Gregory	ADOPTÉE

15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE

Motion 20, Résolution 24-404		
QUE la réunion ordinaire publique du Conseil scolaire Viamonde du 17 avril 2026 soit levée à 20 h 30 .		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Éric Lapointe	ADOPTÉE

Le directeur de l'éducation
Sébastien Fontaine

Le président du Conseil,
Benoit Fortin

FORMULAIRE DE DÉLÉGATION À UNE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL

Confidentiel, une fois rempli

Instructions :

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli, conformément à la procédure ci-jointe, à Corine Céline, secrétaire de séances, par courriel à bureaudirectioneducation@CSViamonde.ca ou par la poste, au siège social du Conseil, au 116, Cornelius Parkway, Toronto (Ontario) M6L 2K5.

DEMANDE ÉCRITE POUR S'ADRESSER AU CONSEIL

Faite le : 06/05/26 pour le : 21/05/26
Date de la demande **Date de la réunion**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de la personne ou de l'organisme demandant une délégation :	Parents de l'école Charles Sauriol, représentant Unplugged Canada
Nom du ou des porte-parole(s) :	Becky Toyne / Guilaine Tournan
Numéro de téléphone :	
École de fréquentation :	Ecole Charles-Sauriol

OBJET DE LA PRÉSENTATION :

a) Point inscrit à l'ordre du jour :

b) Autre sujet non-inscrit : Demande de soutien du CSV au mouvement Unplugged

Canada visant à différer l'utilisation précoce des téléphones intelligents et des réseaux sociaux auprès des enfants.

POINTS SAILLANTS DE LA PRÉSENTATION (FOURNIR EN ANNEXE TOUT ÉLÉMENT QUI FERA L'OBJET DE PRÉSENTATION SANSEXCEPTION) : Unplugged Canada fait partie d'un

mouvement mondial de parents souhaitant réduire la pression sociale selon laquelle les enfants devraient avoir accès aux téléphones intelligents, et ce avant même qu'ils ne soient prêts en terme de développement cognitif. Pour y parvenir, nous encourageons les parents à ne pas donner de téléphone intelligent à leurs enfants avant qu'ils aient *a minima* l'âge de 14 ans et ce via un engagement à signer en ligne. Ce travail de sensibilisation profite directement aux écoles pour qui la présence de téléphones intelligents devient de plus en plus difficile à gérer (problèmes d'attention chez les élèves, cyber-intimidation, distractions pendant les heures de cours...). Nous bénéficions de l'appui d'organisations telles que l'AEFO, l'ETFO, l'OEFTA et l'OPSBA, qui estiment que notre travail profite aux enfants et aux professionnels de l'éducation. Nous aimerions que le CSV devienne le premier conseil scolaire francophone au Canada à offrir son soutien. La présentation en annexe contient davantage de détails.

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils seront utilisés pour donner suite à votre demande. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles.
 Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csvgiamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csvgiamonde.ca.

PROCÉDURE POUR LES DÉLÉGATIONS AU CONSEIL

1. DÉLAIS POUR AVISER

- a) Toute personne ou tout groupe, qui désire s'adresser au Conseil sur une question inscrite à l'ordre du jour, doit en faire la demande auprès de la direction de l'éducation par écrit au moins 48 heures avant la tenue de la réunion en séance ordinaire.

Toute documentation pertinente, qui doit être remise aux membres du Conseil, doit accompagner le présent formulaire et doit être acheminé au bureau de la direction de l'éducation au moins 48 heures avant la tenue de la réunion.

- b) Pour toute autre question, la personne ou le groupe en délégation doit en faire la demande auprès de la direction de l'éducation par écrit dix jours ouvrables avant ladite réunion.

La demande écrite donne la raison pour laquelle la personne ou la délégation désire adresser la parole et est accompagnée de la documentation complète qui fera l'objet de la présentation tout en fournissant le nom et l'adresse courriel du ou des porte-parole(s) de la délégation.

Si la personne ou le groupe désire recevoir une copie papier du formulaire de délégation, elle ou il peut l'obtenir en communiquant avec la secrétaire de séances mais doit tout de même respecter les délais prévus ci-haut.

De plus, toute la documentation pertinente qui fera l'objet de la présentation doit être acheminée au bureau de la direction de l'éducation, au moins dix jours ouvrables avant la réunion.

- c) Une délégation qui ne respecte pas les délais pour une réunion donnée, ne pourra être entendue qu'à une réunion ultérieure.

2. PORTE-PAROLE

Chaque délégation désigne un maximum de deux porte-paroles pour s'adresser au Conseil.

3. CONFIRMATION

La direction de l'éducation, par l'entremise de la secrétaire de séances, confirmera le jour et l'heure auxquels la délégation pourra être reçue par le Conseil.

4. PROCÉDURES LORS DES PRÉSENTATIONS

- a) La délégation peut se faire par le biais de la plateforme TEAMS.
- b) Il est interdit de placer des affiches ou avis dans la salle de réunion du Conseil.
- c) La durée maximale de la présentation est de dix minutes.

PROCÉDURE POUR LES DÉLÉGATIONS AU CONSEIL

- d) Une fois les dix minutes de la présentation écoulées, une période maximale de dix minutes est allouée durant laquelle les membres du Conseil peuvent poser des questions de clarification seulement au(x) porte-parole(s) de la délégation. Le(s) porte-parole(s) se doivent d'être concis dans leurs réponses.
- e) Les membres du Conseil ne s'engageront pas dans un débat avec la délégation et doivent limiter leurs questions à 30 secondes chacune pour un maximum de deux questions par membre.
- f) Si la présidence juge que les propos du ou des porte-paroles sont déplacés, qu'ils portent atteinte à la réputation d'une personne ou qu'ils sont susceptibles de nuire aux intérêts du Conseil, elle peut interrompre le(s) porte-parole(s) et, au besoin, mettre fin à sa présentation ou demander que la présentation se déroule à huis clos.

5. PRÉSENTATION EN SÉANCE À HUIS CLOS

Si la délégation fait, directement ou indirectement, allusion à des élèves ou à des membres du personnel ou s'exprime sur tout autre sujet confidentiel tel que les biens du Conseil, le personnel, les négociations, les litiges, etc., la présentation devra se faire en séance ordinaire à huis clos. Le cas échéant, la direction de l'éducation, par l'entremise de la secrétaire de séances, confirmera le jour et l'heure auxquels la délégation pourra être reçue par le Conseil.

6. CONSIDÉRATION DE LA DEMANDE

La direction de l'éducation en consultation avec la présidence du Conseil peut refuser toute demande de présentation si le sujet proposé est contraire ou porte atteinte aux valeurs du Conseil. La direction de l'éducation peut aussi demander des précisions additionnelles quant à la documentation fournie avant de l'autoriser.

7. REPRISE D'UNE DÉLÉGATION

Après avoir été entendue, une délégation n'a pas le droit de présenter au Conseil la même position sur le même sujet, ou sur un sujet qui n'est guère différent du premier, pour une période de trois mois à partir de la date de la dernière présentation au Conseil. Toutefois, cette disposition n'empêche pas d'accueillir une délégation lors d'une prochaine réunion du Conseil à la suite d'un vote favorable de la majorité des membres du Conseil.

Une délégation qui change de porte-parole et qui demande de présenter la même position sur le même sujet sera considérée comme la délégation originale.

Toutefois, une délégation qui voudrait faire valoir une position contraire à celle déjà entendue, pourra être entendue par le Conseil.



**Ensemble, changeons la norme :
pas de téléphones intelligents avant 14 ans,
pas de réseaux sociaux avant 16 ans !**

ON SE PRESENTE

A CHSA, nous avons rapidement mobilisé la communauté scolaire autour de ce mouvement.

l-express.ca

Recevez nos courriels

Toronto

Bien vivre

Opinion

Ici et là

Recherche

Mobilisation contre l'utilisation précoce des téléphones intelligents

Unplugged Canada à l'école élémentaire Charles-Sauriol



Becky Toyne et Guilaine Tournan, membres du Conseil des parents de l'école élémentaire Charles Sauriol, représentantes de l'engagement «Unplugged Canada» visant à retarder l'utilisation des téléphones intelligents par les jeunes. Photo: courtoisie



Edmonton | News

Pledge to not give kids under 14 smartphones a 'mental health initiative': advocates

By [Hannah Kavanagh](#)

Published: September 04, 2025 at 5:05PM EDT



Y a pas deux matins pareils

Des parents disent non aux téléphones intelligents avant l'âge de 14 ans

Lundi 22 septembre 2025

Lancer l'écoute 9 min



FAMILY LIFE



Why I've Joined The No-Smartphone Before 14 Movement

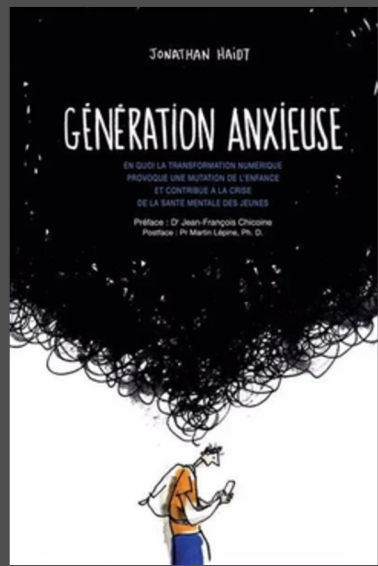
The smartphone-free childhood movement is gaining momentum with parents across the world.

Lorsque les enfants ont commencé à recevoir des téléphones intelligents il y a plus de dix ans, **aucune étude n'avait été menée sur leurs impacts.** Aujourd'hui, il en existe ; et **les résultats sont alarmants.**

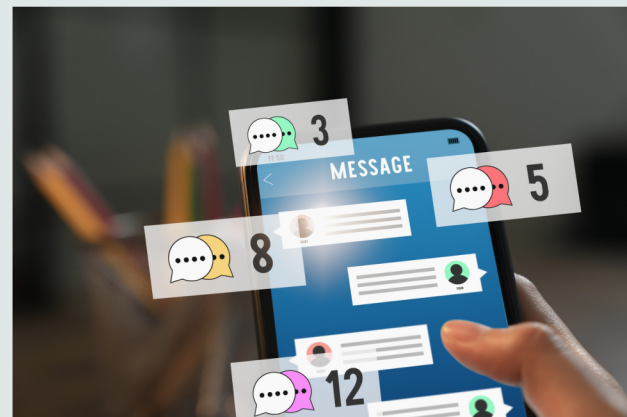


Quatre dégâts principaux

Présenté par Jonathan Haidt



La fragmentation de l'attention



Les notifications constantes, le multitâche et le défilement infini réduisent la concentration profonde, complexifiant la régulation des pensées et des émotions chez les jeunes.

Le manque de sommeil



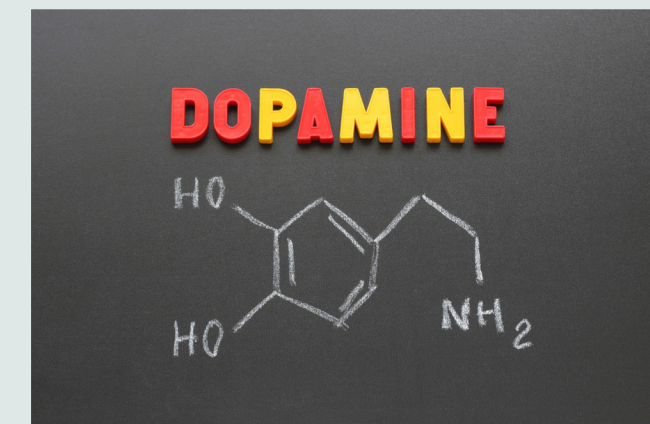
Consulter des écrans en soirée, voire tard dans la nuit dérègle les cycles du sommeil. Conséquences : troubles de l'humeur, troubles de l'apprentissage, atteinte à la santé mentale et instabilité émotionnelle.

La privation sociale



La diminution du jeu et des interactions en personne freine le développement des habiletés sociales, de la confiance en soi ainsi que de la maturité émotionnelle.

L'addiction



Les concepteurs de ces applications utilisent tous les outils de la psychologie moderne pour captiver les utilisateurs aussi intensément que le font les machines à sous avec les joueurs des jeux de hasard.

LES DANGERS DES RESEAUX SOCIAUX

- Algorithmes addictifs et orientés
- Contenus inappropriés :
 - violence et pornographie
 - sites de vente de produits illicites (drogues, vapotage...)
 - Appels au suicide et à l'automutilation
- Cyberintimidation
- Sextortion / nudité générée par IA
- Défis mortels (ex. jeu de l'étranglement)
- Radicalisation
- Manque de temps pour des rencontres, sorties, activités, apprentissages...
- Manipulation et pédocriminalité
- Robots conversationnels par IA
- Non confidentialité et collecte des données

Tout cela, ça se passe sur : Instagram, YouTube, TikTok, X, Reddit, Kik, Snapchat, Facebook, Discord et certaines applis que l'on ne connaît même pas.



68%

des jeunes déclarent avoir des **difficultés à se concentrer et à faire leurs devoirs à cause** des réseaux sociaux.
(Medical Life Sciences)

72%

des enfants de 8 à 12 ans disent qu'ils aimeraient passer plus de temps à **jouer et interagir avec d'autres personnes.**
(The Harris Poll, 2025)

14

Conseils scolaires de l'Ontario ont intenté des poursuites contre des entreprises de réseaux sociaux, affirmant que **leurs produits nuisent délibérément au climat scolaire, à l'apprentissage, à l'enseignement et à la santé mentale des enfants.**

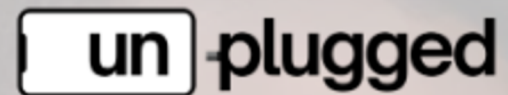
39%

des parents ayant offert un téléphone intelligent à leur enfant disent **regretter de l'avoir fait, mais s'estiment contraints** car beaucoup d'amis de leur enfant en possèdent un
(Sondage Harris).

3/4

des **filles sont victimes de cyberintimidation** ou de harcèlement en ligne.
(Plan international 2024)

UNPLUGGED CANADA



[Accueil](#) [Signez l'engagement](#) [Plaidoyer](#) [Ressources](#) [Recherche](#) [Dans les médias](#)
[Notre équipe](#)

🌐 Français ▾

FAIRE UN DON

Changeons la norme.

Retardons l'utilisation des téléphones intelligents et des réseaux sociaux.

Signez L'engagement À Retarder L'utilisation Des
Téléphones Intelligents Jusqu'à 14 Ans Ou Plus

Soutenez Notre Cause : Âge Minimum De 16 Ans
Pour Les Réseaux Sociaux

Lancé officiellement en septembre 2024, Unplugged Canada est un mouvement citoyen créé et orchestré par des parents bénévoles à travers le pays.

OBJECTIFS:

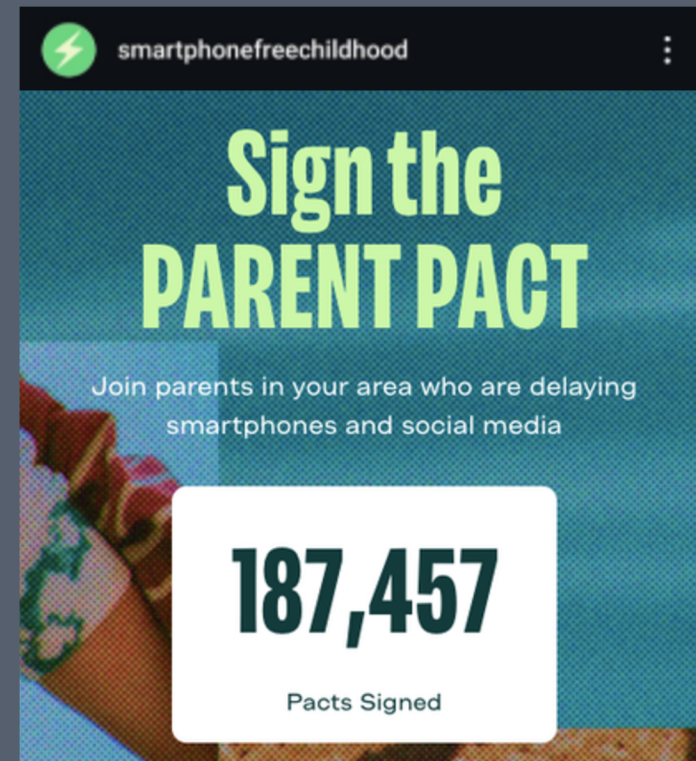
- Sensibiliser sur l'impact des téléphones intelligents et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents.
- Différer l'achat du premier téléphone intelligent à l'âge de 14 ans *a minima* via un engagement à signer en ligne.
- Créer et faire grandir une communauté engagée pour réduire la pression des pairs et l'isolement des enfants et des familles qui font ce choix.



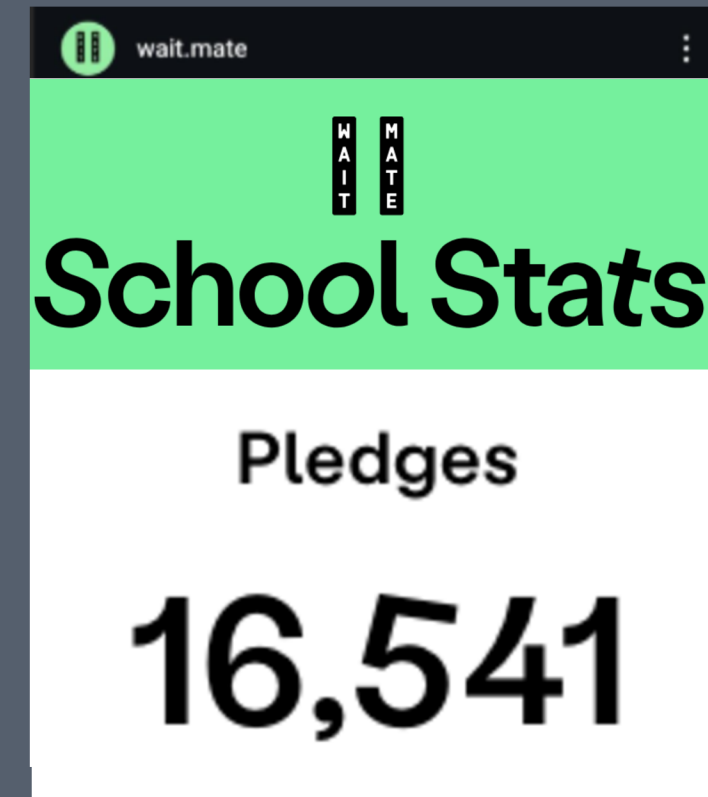
UN MOUVEMENT INTERNATIONAL



Wait Until 8th



Smartphone Free
Childhood



Wait Mate



PRINCIPES DIRECTEURS

NOUS ACCORDONS
NATURELLEMENT NOTRE
SOUTIEN AUX ÉLÈVES
REQUÉRANT UN APPAREIL EN
RAISON D'UN BESOIN MÉDICAL
OU PÉDAGOGIQUE PARTICULIER

- 1. BIEN-ÊTRE DES ENFANTS D'ABORD**
- 2. COLLABORATION COMMUNAUTAIRE**
- 3. SENSIBILISATION FONDÉE SUR LA
RECHERCHE**
- 4. APPROCHE POSITIVE ET PROACTIVE**
- 5. TON BIENVEILLANT**
- 6. VISION PARTAGÉE**

Jenny Perez
Fondatrice



Dr. Grace Yu
Pédiatre



Jeffrey Kimel
Fondation Sick Kids



Josette Calleja
Coach parental



Dr. Michele Locke
Psychologue clinicienne



Alex Munter
PDG de l'Association
Médicale Canadienne



Jenna Poste
Expert en technologie



Kirsten Sweet
Educatrice



Dr. Odion Kalaci
Pédiatre



Tania Johnson
Institute of Child
Psychology

AVEC L'APPUI DE:

ASSOCIATION
MÉDICALE
CANADIENNE



CANADIAN
MEDICAL
ASSOCIATION

CHEO RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT DE RECHERCHE
Healthy Active Living and Obesity Research Group
Recherche sur les saines habitudes de vie et l'obésité



Dr. Charlotte Moore Hepburn
Medical Director

SickKids | Child Health
Policy Accelerator



Institute of
Child Psychology



Sturgeon
Public Schools

the **dais**

 **Missing Children
Society of Canada**

SBRN 
Sedentary Behaviour Research Network
www.sedentarybehaviour.org



**Children
of the Street**

ETFO



FEEO



æfo

Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens

 **FUTURE READY
MINDS**


Ontario Public School
Boards' Association



The Ontario Federation of
Home and School Associations

un plugged

“Attendez le plus longtemps possible avant de donner un téléphone intelligent à votre enfant, idéalement jusqu’au 9e. Allez voir Unplugged Canada.”

Dix conseils essentiels pour les parents et la technologie – Dre Michelle Ponti, présidente du Groupe de travail sur la santé numérique de la Société canadienne de pédiatrie et membre du comité consultatif du Centre pour une utilisation saine des écrans

@UNPLUGGEDCANADA

@CARINGFORKIDS

140,000+

**enseignants
représentés par des
syndicats soutenant
l'engagement de
Unplugged Canada**



Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) **souhaite souligner le leadership et l'engagement des parents réunis au sein du mouvement *Unplugged Canada*.**

L'AEFO est heureuse de joindre sa voix à celle de Unplugged Canada.

The Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO), representing 84,000 elementary educators, **stands united in sounding the alarm on the unchecked use of smartphones among youth.**

ETFO fully supports the Unplugged Canada movement. We stand with families making a collective commitment to delay smartphones for children and preserve in-person play.

The Ontario Catholic Teachers Association (OECTA) representing 45,000 teachers across Ontario's publicly funded Catholic school system, **is proud to endorse Unplugged Canada.**



ETFO



FEEO

L'ENGAGEMENT

Signez l'engagement à retarder l'utilisation des smartphones

Engagement Unplugged Canada



Parent ou tuteur légal

Prénom

Nom de Famille

Courriel

Ville

Province*

Je souhaite recevoir périodiquement des mises à jour sur la mission, les progrès et les initiatives de Unplugged Canada.

SUIVANT

UN PACTE PARENTAL

QU'EST-CE QUE L'ENGAGEMENT ?

- Chaque signataire s'engage à **ne pas donner de téléphone intelligent à ses enfants avant l'âge de 14 ans *a minima*.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE :

- **Différer collectivement l'usage du téléphone intelligent**
- **Créer une communauté de soutien**
- **Partager l'engagement et sensibiliser l'entourage** : s'engager ensemble réduit la pression sociale pour tout le monde

POURQUOI SIGNER L'ENGAGEMENT ?

- **Force du collectif**
- **Valeurs partagées** : établir une nouvelle norme, ensemble
- **Pouvoir des parents** : redonner aux familles la confiance et le pouvoir de dire *"non, pas tout de suite"*
- **Changement culturel** : rendre aux enfants ce qui leur appartient : leur enfance

TABLEAUX DE BORD EN DIRECT

unpluggedcanada.com/fr

9635

ENGAGEMENTS SIGNÉS

1317

ÉCOLES

VOIR LES ENGAGEMENTS
PAR PROVINCE, ÉCOLE ET
NIVEAU SCOLAIRE

LES CHIFFRES NATIONAUX

LES PARENTS,
Y COMPRIS
CEUX DU
CSV, SONT
DEMANDEURS


Unplugged Bialik pledges	438
Mutchmor Public Elementary School	175
Swansea Junior and Senior Public School	166
Annette Street Junior and Senior Public School	154
Adam Beck Junior Public School	145
Leo Baeck Day school	130
Runnymede Junior and Senior Public School	120
Courcellette Public School	96
Ecole elementaire Charles Sauriol	93
Bialik Hebrew Day School (Viewmount campus)	89
Park Lawn Junior Middle School	89
Blessed Sacrament Catholic School	87
Toronto French School - Main campus	86
Associated Hebrew Schools of Toronto - Posluns	80
The York School (Junior)	79
Ecole elementaire Pierre Elliott Trudeau	77

Ressources

Unplugged Canada

Guide Pratique de L'École

COMMENT PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT D'UNPLUGGED CANADA DANS VOTRE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE



Ressources pour les écoles

APPLIS QUE TOUS LES PARENTS DEVRAIT CONNAITRE

SNAPCHAT

- Disappearing messages
- Snap Map location sharing
- Addictive features (streaks)
- Sexing & adult contact

ROBLOX

- Inappropriate games
- Unmoderated private servers
- Chat with strangers
- Pressure to buy Robux

DISCORD

- High grooming risk
- Adult/NSFW content
- Harassment & cyberbullying
- Unmoderated servers

CHARACTER AI

- Sexualized roleplay bots
- High grooming-style risk
- Fake "AI relationships" with kids
- Encourages secrecy from parents

REDDIT

- Unfiltered communities
- Adult/disturbing content
- Harmful topics easily found
- Anonymous users & predators

INSTAGRAM

- Body-image pressure
- Hidden DM requests
- Teens use secret "Finstas"
- Exposure to adult content

TIKTOK

- Highly addictive feed
- Harmful viral trends
- Attention fragmentation
- Frequent adult content

YOUTUBE

- Inappropriate content
- High risk of grooming
- Addictive short form content
- Attention fragmentation

TELEGRAM

- Encrypted hidden content
- Large, risky group chats
- Minimal moderation
- Hard for parents to monitor

CHATGPT

- Kids may overshare personal info
- Mature themes can appear
- Emotional dependence on AI
- Hard for parents to monitor use

Before you let your child use a platform, create an account using their age and explore it yourself to see the content and interactions they'll be exposed to.

Formation pour les parents

Alternatives aux téléphones intelligents - Moins de 14 ans

Téléphone fixe

- Fongo
- Tincan

Lecteur de musique

- Lecteur de musique Mighty 3

GPS

- Apple AirTag
- Tile Tracker

Caméra simple

- Caméra numérique
- Impression thermique

Montre simple

- Garmin Bounce
- Cosmo Jrtrack

Messagerie GPS activée

- Karri

Explorez des alternatives au téléphone intelligent qui offrent aux enfants indépendance et connexion.

Alternatives aux téléphones intelligents

Youth Education

Book: The Amazing Generation

Canadian Paediatric Society: Smartphone Readiness

Discussion Cards: Raising Digital Citizens

Smartphonefreelifehood: Does your kid keep asking for a smartphone? Show them this.

Learning together for a healthier digital future. Get informed. Share the knowledge.

Together, we have the power to decrease the social pressure for our children to have a smartphone. Take action and sign the **pledge** today!

Visit **Unplugged Canada** for more information.

Éducation des jeunes

un plugged

Dites OUI à retarder les téléphones intelligents

La mission d'Unplugged Canada est de sensibiliser les parents sur les risques liés à l'utilisation précoce des téléphones intelligents et d'inspirer un engagement collectif pour restaurer l'enfance.

Par le biais du plaidoyer, des ressources et d'un engagement en ligne, on outille les parents pour retarder ensemble l'accès aux téléphones intelligents jusqu'au moins l'âge de 14 ans.

En signant cet engagement, les familles rejoignent une communauté solidaire consacrée à prioriser la santé mentale de leurs enfants.

Fonctionnement :

- Retardons ensemble l'introduction des téléphones intelligents : signez l'engagement et rejoignez d'autres parents pour retarder l'introduction des téléphones intelligents.
- Construisez une communauté de soutien : les engagements sont organisés par niveau scolaire et par école, vous mettant en relation avec des familles partageant les mêmes idées.
- Partagez l'engagement et sensibilisez votre entourage : utilisez les ressources disponibles sur notre site web pour partager l'engagement et entamer des discussions avec les familles de votre région. Retarder ensemble réduit la pression pour tout le monde.

« Chaque parent qui agit, aide les autres parents de la communauté à faire pareil. »

Jonathan Haidt, auteur de *La génération anxieuse*

EN SAVOIR PLUS



www.unpluggedcanada.com/fr

Affiches murales et dépliants pour sacs à dos

NOTRE DEMANDE

Un partenariat entre le Conseil scolaire Viamonde et Unplugged Canada
qui soit **simple, efficace et collaboratif** :

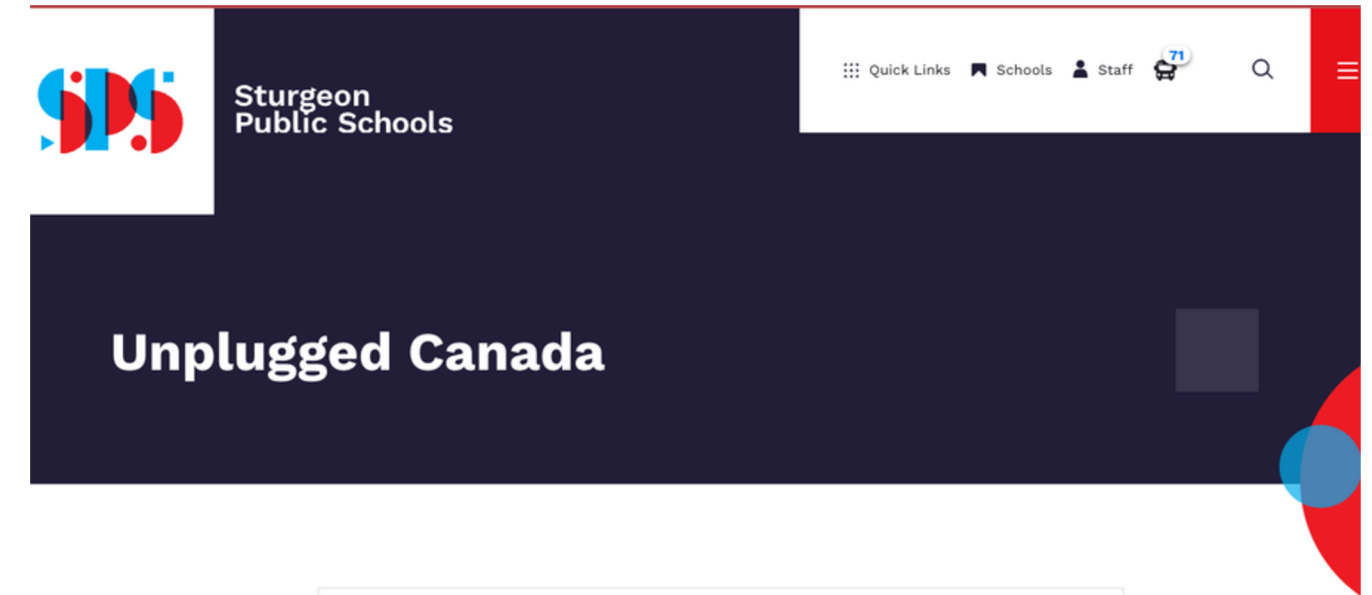
- **Rédiger une lettre** informant les familles sur le mouvement Unplugged Canada, **et indiquant que le Conseil scolaire Viamonde les encourage à signer l'engagement.**
- **Informers les écoles du réseau Viamonde sur l'existence du mouvement Unplugged Canada et le soutien apporté par le Conseil scolaire.** Cela aidera les parents à promouvoir l'engagement dans leurs écoles.
- **Inviter Unplugged Canada lors des ateliers du Conseil scolaire sur des sujets liés** (les devoirs, l'intimidation, la santé mentale, l'utilisation saine des écrans, etc.) => présentation de 5 à 10 minutes en fin d'atelier.
- Rencontrer notre équipe afin d'**échanger sur d'autres façons de collaborer et d'avancer ensemble.**

DES PARTENARIATS EN ACTION

TDSB - groupe de liaison communautaire



Sturgeon Public Schools (AB) - partenariat



Say Yes to Waiting for Smartphones

[Sign the Pledge](#)



Join the Movement

Sturgeon Public Schools is proud to be the first school division in Alberta to support the [Unplugged Canada](#) movement.

As a division, we recognize the value of technology in learning—our classrooms embrace digital tools that prepare students for the future. However, we also know that social media and early smartphone access are very different. Research shows that unrestricted access to these platforms too soon can negatively impact student well-being.

That's why we are encouraging parents to explore this movement, start important conversations at home, and consider signing the [pledge](#). Together, families can make informed choices that protect children's mental health while still supporting their growth in a digital world.

DES PARTENARIATS EN ACTION



OTTAWA-CARLETON
DISTRICT SCHOOL BOARD

STAFF Update

Staff Update: April 14, 2026

OCDSB - Ottawa Carleton District School Board



Resources

- [Unplugged Canada](#): Educating parents about the risks of early smartphone and social media use.

DES PARTENARIATS EN ACTION

5 FAÇONS POUR LES PARENTS DE PROMOUVOIR UNE SAINTE UTILISATION DES ÉCRANS



1. Encouragez les écoles, les milieux de garde et les programmes parascolaires à se doter d'un [cadre de littératie numérique](#) et à adopter des politiques en matière d'utilisation des écrans.



2. Signez l'engagement de [Unplugged Canada](#) et de [Laisse faire le cellulaire](#) pour retarder l'accès aux téléphones intelligents à au moins 14 ans et éviter la distraction au volant.

Recommandé par le centre pour une saine utilisation des écrans du
Société canadienne de pédiatrie



Libérer l'enfance

unpluggedcanada.com/fr

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**Du 13 avril au 15 mai 2026**

Membres	Date	Activités
Conseiller Fortin (Président)	28 avril	Annonce du financement pour projet école élémentaire à St. Thomas
	28 avril	
	7-9 mai	Rencontre avec les élèves CPÉ à Brampton Symposium ACÉPO 2026
Conseillère Richez (Vice-présidente)	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026
Conseillère Dandavino		
Conseillère Diakité		
Conseiller Gregory	8 mai 2026	Foire STIAM École élémentaire Du Chêne
Conseiller Lapointe		
Conseillère Oger	20 avril	Conseil d'école Charles Sauriol
	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026
Conseiller O'Hara		
Conseiller Paradis	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026
Conseiller Rochefort	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026
Conseillère Ruszkowski	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026
Conseiller Tikeng	7-9 mai	Symposium ACÉPO 2026

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES– MAI 2026

Mai 2026	
Ce mois -ci	Mois de la parole et de l'audition Mois de la santé visuelle Mois du patrimoine asiatique Mois du patrimoine juif canadien Mois du patrimoine polonais Mois du patrimoine néerlandais Mois de prévention des agressions sexuelles Mois du patrimoine Haïtien (É-U)
4-8	Semaine de la santé mentale
4-8	Semaine de l'éducation
1	Journée des directions d'école Vesak (Bouddhisme)
5	Journée mondiale de l'asthme Journée nationale de sensibilisation aux Femmes et Filles Autochtones disparues et assassinées
10	Journée de l'ourson témoin Fête des mères
14	Journée de sensibilisation de l'apraxie L'Ascension (Christianisme)
16	Journée mondiale des personnels de soutien en éducation Journée internationale du vivre ensemble en paix
21	Journée mondiale pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
25	Journée de l'Afrique
25-31	Semaine nationale de l'accessibilité
*26 ou 27	Eid El-Adha (Islam)
31	Journée mondiale sans tabac

* : Les dates peuvent légèrement varier selon le calendrier lunaire.

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Résultats de l'élection 2026 du représentant élève à la table du Conseil

PRÉAMBULE

En conformité avec la politique n° 1,104 *Représentation des élèves à la table du Conseil*, la direction de l'éducation a lancé le **31 mars 2026** la procédure d'appel annuelle pour la sélection d'une candidate ou un candidat de 10^e année auprès des directions des écoles secondaires. Le mandat actuel d'une durée de deux ans de l'élève représentante à la table du Conseil, Julliette Abbat-Fraser, se terminera le 31 juillet 2026.

SITUATION ACTUELLE

Les élections se sont tenues via TEAMS le 16 avril 2026, de 10 h 30 à 12 h 00. Neuf élèves ont fait des discours de 3 minutes en invoquant leurs raisons de présenter leur candidature pour représenter les élèves à la table du Conseil. Ensuite, ils et elles ont pu répondre à trois questions choisies aléatoirement et soumises à l'avance par les élèves. Enfin, chaque conseil d'élèves a procédé à un vote préférentiel.

Nithilla Vishvakanthan, élève de 10^e année à l'École secondaire Jeunes sans Frontières a remporté l'élection. Son mandat débutera le 1^{er} août 2026 et se terminera le 31 juillet 2028. Nithilla sera assermentée à la réunion de juin 2026.

Le nom de Nithilla sera acheminé au ministère de l'Éducation, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), au Regroupement des élèves conseillers et conseillères francophones de l'Ontario (RECFO) et à l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (AÉCO/OSTA).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Résultats de l'élection 2026 du représentant élève à la table du Conseil* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination de **Nithilla ishvakanthan** comme élève conseillère pour un mandat de deux ans à partir du 1^{er} août 2026 et ce, jusqu'au 31 juillet 2028.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Approbation de la fiche de renseignements du 27 avril 2026 –
Sortie éducative**

ANTÉCÉDENTS

Le 27 avril 2026, les membres du Conseil ont reçu une fiche de renseignements intitulée *Sortie éducative*. La fiche est disponible à **l'annexe A**.

SITUATION ACTUELLE

L'approbation de la fiche de renseignements du 27 avril 2026 a été proposée par la conseillère Dandavino et appuyée par la conseillère Diakité.

Aucune objection ne fut reçue par les membres de la table du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Approbation de la fiche de renseignements du 27 avril 2026 – Sortie éducative* soit reçu.

QUE la demande, pour le voyage à Montréal, Québec, pour l'École secondaire de Lamothe-Cadillac, soit approuvée.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (1)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Le 27 avril 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Sortie éducative**Mise en contexte :**

Les élèves de 12^e année, pour clôturer leur cheminement au secondaire, aimeraient faire un voyage de fin d'année à Montréal.

Lieu :	Montréal, Québec
Écoles :	École secondaire de Lamothe-Cadillac
Date :	12 au 16 mai 2026
Niveau d'études :	12 ^e année
Nombre d'élèves :	22 élèves
But du voyage :	Ce voyage de graduation à Montréal a pour objectif de souligner la réussite scolaire des élèves de 12 ^e année. Il leur permettra de vivre des expériences culturelles, éducatives et sociales enrichissantes, tout en découvrant la richesse du patrimoine historique, culturel et francophone qu'offre la ville de Montréal.
Coût par élève :	1 145\$
Montant défrayé par l'élève :	600 \$
Montant défrayé par l'école :	\$12 000 Montant prélevé de l'AGB
Montant défrayé par le conseil d'école :	0\$
Montant défrayé par un autre organisme :	0\$
Montant défrayé par une autre subvention :	0\$
Coût total de l'activité :	\$ 25 200

Afin que cette sortie éducative puisse avoir lieu tel que prévu, elle doit être approuvée avant la prochaine réunion du Conseil du 21 mai 2026.

Elle sera entérinée à la réunion du 21 mai 2026 et approuvée au préalable à moins que nous recevions une objection de votre part **avant le 30 avril, à 16 heures.**

Veuillez signifier votre objection par courriel, au besoin, à Corine Céline celinem@csvgimonde.ca

L'absence de réponse sera donc une acceptation de la sortie.

Préparé par :

Olivier St-Maurice,
Surintendant de l'éducation

Présenté par :

Sébastien Fontaine,
Le directeur de l'éducation

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Mise à jour budget et dotation préliminaire pour 2026-2027

PRÉAMBULE

Le 20 février 2026, le Conseil a approuvé les orientations budgétaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Ministère a annoncé, le 13 mai 2026, le Financement principal de l'éducation (FPE) ainsi que les allocations destinées à la réfection et à l'amélioration de l'état des écoles pour l'année scolaire 2026-2027.

En date du 15 mai 2026, le financement des Programmes d'éducation ciblés (PEC) et le Financement aux partenaires externes (FAPE) n'avaient pas encore été annoncés.

FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION (FPE)

L'administration analyse les annonces du Ministère afin d'en mesurer les répercussions sur le budget 2026-2027. Les principales modifications annoncées sont présentées ci-dessous.

L'annexe A présente les projections préliminaires préparées par le Ministère.

Nouveaux investissements

Investissement pour les fournitures de classe du personnel enseignant à l'élémentaire

Comme annoncé en mars, le ministère prévoit que les conseils scolaires mettent à la disposition de chaque membre du personnel enseignant titulaire de classe de la maternelle à la 8^e année un montant de 750 \$ pour l'achat de fournitures supplémentaires destinées à la salle de classe. Cette somme par membre admissible sera composée de 450 \$ en nouveau financement et de 300 \$ provenant du financement existant. Les modalités d'utilisation de ces fonds seront communiquées ultérieurement.

Impact estimé : 220 000\$

Investissement pour des ressources pédagogiques uniformes

Un financement supplémentaire est fourni pour les ressources pédagogiques en classe. Ce financement vise à soutenir un ensemble cohérent de ressources d'apprentissage de haute qualité, alignées sur les programmes pédagogiques, pour toutes les matières et tous les niveaux scolaires. Les conseils scolaires doivent recourir à l'entente visant les fournisseurs attitrés de ressources pédagogiques standardisées, sous réserve d'une exception permettant de répondre aux besoins particuliers de la communauté francophone.

Impact estimé : 450 000\$

Repères non liés au personnel

Le Ministère prévoit une augmentation de 2 % des repères pour la portion non liée au personnel de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles du Fonds pour les installations scolaires

Impact estimé : 130 000 \$

Transport des élèves

Mise à jour des repères de financement afin de refléter l'évolution des coûts du marché et les ajustements découlant des simulations les plus récentes.

Impact estimé : 1 121 000 \$

Transfert des Programmes d'éducation ciblés (PEC) et autres subventions supplémentaires

Les subventions suivantes sont transférées des subventions spéciales vers les FPEs :

Subventions 2025-2026 transférées aux FPE	Montant 2025-2026	Estimation* 2026-2027
Collecte de données et de renseignements pour la maternelle et le jardin d'enfants (le montant pour 2026-2027 représente le tiers de l'ancien financement en raison du cycle d'évaluation IMDPE triennal).	31 620 \$	10 446 \$
Enseignants pour soutenir les interventions en lecture	668 650 \$	673 386 \$
Ressources d'apprentissage pour la cybersécurité	24 643 \$	25 944 \$
Soutiens pour les enfants et les jeunes pris en charge	2 239	2 239 \$
Double reconnaissance de crédit (en 2025-2026, cette subvention était versée à un tiers responsable de la gestion du programme)	0 \$	245 965 \$
Facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles	147 210 \$	101 237 \$
Leader en mathématiques	166 636 \$	184 033 \$
Outils numériques en mathématiques	92 898 \$	100 276 \$
Outils de dépistage précoce universel des compétences en lecture	99 247 \$	91 733 \$
Licences et soutiens pour les programmes et les interventions en lecture	132 742 \$	134 762 \$

Subventions 2025-2026 transférées aux FPE	Montant 2025-2026	Estimation* 2026-2027
Transitions pour les élèves de l'éducation spécialisée et les élèves handicapés	75 496 \$	111 268 \$
Total	1 441 381	1 681 289 \$
*Les montants présentés sont préliminaires et pourraient être ajustés selon les calculs officiels.		

Ajustements liés à la main-d'œuvre

Les ajustements suivants traitent des salaires, des avantages sociaux et des obligations liés aux conventions collectives.

- Hausse pour les fiducies d'avantages sociaux de 4 % conformément aux conventions collectives, ainsi qu'une augmentation de 1 % pour la fiducie du personnel non syndiqué.
- Maintien des investissements ponctuels dans les priorités du système, conformément aux conventions collectives existantes.
- Augmentation des repères salariaux pour les directions d'école et les directions adjointes de 1,25 % afin de refléter les modalités d'emploi négocié.
- Aucune hausse salariale n'est prévue pour le personnel syndiqué (FEESO, SCFP et AEFO) ni pour le personnel non syndiqué.
- Aucune augmentation pour prendre en compte les augmentations des avantages statutaires (RPC, AE, ISE) et aucune augmentation en raison de l'augmentation des cotisations OMERS pour le personnel non-enseignement. L'impact global pour 2026-2027 est estimé à 350 000 \$.

ALLOCATIONS POUR LA RÉFECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DES ÉCOLES

Les allocations pour la réfection et l'amélioration de l'état des écoles pour 2026-2027 sont :

	2025-2026	2026-2027	Variance
Réfection des écoles	3 022 427 \$	3 087 852 \$	65 425 \$
Amélioration de l'état des écoles	9 815 523 \$	9 823 384 \$	7 861 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

L'administration étudie en détail les annonces du Ministère afin d'identifier les impacts sur le budget, ainsi que les modifications nécessaires afin d'assurer que le budget met en avant la réussite des élèves et la stabilité financière du Conseil.

À ce stade, l'administration prévoit présenter un budget déficitaire en raison du sous-financement anticipé en transport scolaire et en raison du plan de renouvellement des immobilisations informatiques.

Bien que l'analyse des FPE ne soit pas encore terminée, le Conseil doit planifier la dotation dans les écoles en vue de la prochaine année scolaire. À cette fin, la dotation préliminaire présentée ci-dessous et à l'annexe B a servi aux processus de placement du personnel. Des ajustements pourront être apportés au besoin.

DOTATION DANS LES ÉCOLES

La dotation initiale pour les écoles, qui sera ajustée conformément au *Règlement de l'Ontario 132/12: Effectif des classes*, est présentée ci-dessous. La répartition détaillée par école est disponible dans l'annexe B.

Catégorie d'emploi	Budget révisé 2025-2026	Budget 2026-2027	Changement
Personnel enseignant	947,33	949,66	2,33
Direction d'école	56,00	56,00	-
Direction adjointe	16,67	15,50	(1,17)
Éducatrice/éducateur de la petite enfance	77,00	75,00	(2,00)
Aide à l'enseignement	194,50	180,50	(14,00)
Éducation spécialisée	67,00	70,00	3,00
Bibliothéconomie	40,20	40,40	0,20
Secrétariat	77,00	77,50	0,50
Surveillance du midi	23,24	23,39	0,15
Entretien	157,13	157,00	(0,13)

CLASSE D'APPRENTISSAGE ALTERNATIF

L'objectif des classes d'apprentissage alternatif (CAA) est d'offrir des services et une programmation adaptée aux élèves ayant des besoins complexes en éducation spécialisée et dont le curriculum de l'Ontario ne répond pas entièrement à leurs besoins académiques, sensoriels et socio-affectifs. Les classes distinctes offrent des placements à temps plein ou avec intégration partielle en salle de classe ordinaire, permettant ainsi un meilleur apprentissage pour les élèves concernés et une utilisation optimale des ressources humaines.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le Conseil prévoit l'ouverture de deux nouvelles classes : une classe au secondaire pour desservir les régions de Peel et Halton ainsi qu'une classe à l'élémentaire pour desservir les mêmes régions. Par ailleurs, la CAA élémentaire de la région de Simcoe sera fermée la fin de l'année scolaire 2025-2026 en raison de besoins limités dans cette région.

CONCLUSION

Malgré l'annonce tardive des subventions, l'administration prévoit finaliser le budget 2026-2027 à temps afin de le soumettre pour approbation à la réunion régulière du 18 juin 2026. Une réunion extraordinaire ne serait envisagée qu'en dernier recours, selon l'avancement des travaux.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 sur les *Mise à jour budget et dotation préliminaire pour 2026-2027* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la dotation préliminaire des écoles pour l'année scolaire 2026-2027 telle que présentée.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (2)

Financement principal de l'éducation pour l'année scolaire 2026-27 (58) CS Viamonde

Financement principal de l'éducation ¹	2024-2025 États financiers	2025-2026 Prév. budgétaires rév ²	2026-2027 Projections	Variations de 2025-2026 à 2026-2027	Variations de 2025-2026 à 2026-2027
Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe	133 829 342	137 558 318	140 138 559	2 580 241	1,9%
Fonds pour les ressources d'apprentissage	39 311 104	40 454 465	42 398 662	1 944 197	4,8%
Fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté	27 138 039	27 963 528	28 261 376	297 847	1,1%
Fonds pour les installations scolaires	22 227 604	23 434 067	24 308 001	873 934	3,7%
Fonds pour le transport des élèves	27 313 470	28 632 582	29 754 074	1 121 492	3,9%
Fonds pour l'administration des conseils scolaires (excluant la RBE)	8 228 779	7 294 994	7 314 887	19 893	0,3%
Allocation pour le redressement de la baisse des effectifs (RBE) ³					
Financement principal de l'éducation total	258 048 338	265 337 955	272 175 558	6 837 604	2,6%

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2024-2025 États financiers	2025-2026 Prév. budgétaires rév	2026-2027 Projections	Variations de 2025-2026 à 2026-2027	Variations de 2025-2026 à 2026-2027
Élémentaire	10 885	10 967	11 029	62	0,6%
Secondaire	2 542	2 612	2 660	48	1,8%
TOTAL	13 428	13 579	13 689	110	0,8%
Financement moyen de base des fpe par élève	19 218	19 540	19 883	342	1,8%

Notes:

- 1 Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.
- 2 Comprend les rajustements en cours d'exercice au financement principal de l'éducation.
- 3 Ce montant de financement est présenté séparément compte tenu de l'ampleur de la baisse des effectifs dans la province. Bien que ce financement soit inscrit dans le Fonds d'administration des conseils scolaires, les conseils scolaires l'utilisent pour maintenir un large éventail de services et de soutiens qui contribuent directement aux expériences d'apprentissage des élèves.

**Dotation du personnel
Budget 2026-2027
Palier élémentaire**

Somme de ETP	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat	Surveillance du midi
Simcoe									
La Pinède	1,00		7,50	2,00	1,00	0,40	1,63	1,00	0,29
La Source	1,00		14,50	4,00	2,00	0,60	2,63	1,00	0,57
Le Caron 7-8			3,50	1,00					0,14
Roméo-Dallaire 7-8			4,50	1,00					0,29
Saint-Joseph	1,00		15,00	3,00	2,00	0,60	1,75	1,00	0,43
Durham									
Antonine-Maillet	1,00		19,50	9,00	2,00	0,80	2,50	1,50	0,43
Ronald-Marion élém.	1,00		20,00	6,50	2,00	0,80		1,50	0,71
Ronald-Marion 7-8			7,00	2,00					0,44
Viola-Léger	1,00		10,00	3,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,43
York									
Chantal-Benoit	1,00		7,00	2,00	1,00	0,20	1,50	1,00	0,14
La Fontaine	1,00		8,50	1,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
La Moraine	1,00		11,50	1,00	2,00	0,40	1,88	1,00	0,29
Norval-Morrisseau 7-8			3,50	0,50					0,14
Grand Toronto									
Alexandre-Dumas	1,00		11,00	3,50	1,00	0,40	1,88	1,00	0,57
Charles-Sauriol	1,00	0,50	26,50	2,00	4,00	1,00	4,50	2,00	0,71
Collège français 7-8			4,00	1,00					0,14
Étienne-Brûlé 7-8			6,50	2,00					0,29
Félix-Leclerc	1,00		11,00	3,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Gabrielle-Roy	1,00		18,00	3,00	3,00	0,80	3,50	1,50	0,43
Jeanne-Lajoie	1,00	0,50	22,00	11,00	2,00	1,00	3,75	1,50	0,72
La Mosaïque	1,00	1,00	27,50	6,00	4,00	1,00	3,63	2,50	1,31
Laure-Rièse	1,00		12,50	3,50	2,00	0,40	2,50	1,00	0,58
Mathieu-da-Costa	1,00		9,50	2,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Micheline-Saint-Cyr	1,00		16,00	4,00	2,00	0,80	2,00	1,50	0,43
Paul-Demers	1,00		11,00	4,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Pierre-Elliott-Trudeau	1,00	0,50	23,00	3,00	3,00	1,00	3,63	2,00	0,85
Toronto Ouest 7-8			10,00	1,00					0,43
Michelle-O'Bonsawin 7-8			10,50	2,00					0,43
Dufferin Peel									
Carrefour des jeunes	1,00	0,50	21,50	7,00	3,00	1,00	3,63	1,50	0,85
Horizon Jeunesse	1,00		15,00	4,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Jeunes sans frontières 7-8			10,50	1,00					0,72
Le Flambeau	1,00	0,50	20,50	7,00	3,00	1,00	3,00	1,50	0,57
Quatre-Rivières	1,00		9,00	2,50	1,00	0,40	2,63	1,00	0,29
Halton									
Du Chêne	1,00		10,50	2,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Dyane-Adam	1,00		11,00	3,00	2,00	0,40	3,50	1,00	0,29
Gaétan-Gervais 7-8			9,00	1,00					0,29
Patricia-Picknell	1,00		7,00	2,00	1,00	0,20	1,63	1,00	0,57
Renaissance	1,00		14,50	4,00	1,00	0,60	1,88	1,00	0,43

Dotation du personnel Budget 2026-2027

	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat	Surveillance du midi
Hamilton									
Georges-P.-Vanier 7-8			3,50	2,50					0,14
Pavillon de la jeunesse	1,00	0,50	21,50	6,00	3,00	1,00	2,88	1,50	0,57
Guelph									
L'Odyssée	1,00		10,00	2,50	1,00	0,40	1,75	1,00	0,29
Waterloo									
David-Saint-Jacques 7-8			6,50	3,00					0,14
L'Harmonie	1,00		17,00	3,50	2,00	0,80	2,75	1,50	0,57
Niagara									
Franco-Niagara élém.		1,00	10,50	4,00	2,00	0,20		1,00	0,29
Franco-Niagara 7-8			4,00	0,50					0,14
LaMarsh	1,00		13,00	6,00	1,00	0,60	2,50	1,00	0,43
L'Héritage	1,00		11,50	8,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Nouvel Horizon	1,00		11,00	2,00	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
London									
Gabriel-Dumont 7-8			11,50	3,00					0,43
La Pommeraie	1,00	0,50	26,50	7,50	3,00	1,00	3,50	2,00	0,71
La Tamise	1,00		17,50	4,00	2,00	0,80	3,00	1,50	0,43
Marie-Curie	1,00		15,00	3,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Lambton/Kent									
Franco-Jeunesse 7-8			3,00						0,14
Les Rapides	1,00		11,50	3,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Windsor									
Lamothe-Cadillac 7-8			5,00	1,00					0,14
L'Envolée	1,00		12,00	3,00	2,00	0,40	2,88	1,00	0,29
Louise-Charron	1,00		10,50	3,00	2,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Autres									
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires			4,00	4,00					
ViaVirtuel (LOCH)			3,00	1,00					
Total général	40,00	5,50	707,50	191,00	75,00	24,20	96,63	50,50	23,38

CLASSES D'APPRENTISSAGE ALTERNATIF (CAA) - ÉLÉMENTAIRE

La dotation des écoles inclut les ressources nécessaires pour les classes d'apprentissage alternatif suivante :

- CAA Peel/Halton (M-6) - Carrefour des jeunes
- CAA Peel/Halton (M-6) - Le Flambeau
- CAA Durham (M-6) - Antonine-Maillet
- CAA Toronto (M-6) - Jeanne-Lajoie (2 classes)
- CAA London (M-6) - La Pommeraie
- CAA Niagara (M-6) - l'Héritage
- CAA Hamilton (M-6) - Pavillon de la jeunesse

**Dotation du personnel
Budget 2026-2027
Palier secondaire**

	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat
Simcoe							
Le Caron	1,00	0,33	11,33	2,50	1,00	2,50	1,50
Roméo-Dallaire	1,00	0,67	17,83	5,50	1,00	2,88	1,50
Durham							
Ronald-Marion sec.	1,00	0,67	16,33	5,50	1,00	5,75	2,00
York							
Norval-Morrisseau	1,00		11,00	1,50	1,00	2,00	1,00
Grand Toronto							
Collège français	1,00	0,33	14,17	6,00	1,00	2,50	1,50
Étienne-Brûlé	1,00	0,67	18,33	7,50	1,00	3,50	2,00
Toronto Ouest	1,00	1,00	16,00	2,00	1,00	4,00	2,00
Michelle-O'Bonsawin	1,00	1,00	16,50	2,00	1,00	3,75	2,50
Dufferin Peel							
Jeunes sans frontières	1,00	1,33	24,17	6,50	1,50	4,50	2,50
Halton							
Gaétan-Gervais	1,00	1,00	16,00	4,50	1,00	3,00	2,00
Hamilton							
Georges-P.-Vanier	1,00		11,00	3,50	1,00	2,63	1,00
Niagara							
Franco-Niagara	1,00	0,33	11,67	2,00	0,80	4,00	1,00
Waterloo							
David-Saint-Jacques	1,00	0,67	13,83	3,00	1,00	2,50	1,50
London							
Gabriel-Dumont	1,00	1,33	20,67	3,00	1,50	3,88	2,50
Lambton/Kent							
Franco-Jeunesse	1,00		7,00	1,50	0,40	1,50	1,00
Windsor							
Lamothe-Cadillac	1,00	0,67	15,33	2,00	1,00	2,50	1,50
Autres							
Personnel à assigner				1,00			
Cours en ligne			4,00				
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires			1,00		1,00		
Bureau administratif de Welland						1,00	
Siège social (Toronto)						1,00	
Centre de formation						1,00	
Chargés entretien						4,00	
Concierges régionale						2,00	
Total général	16,00	10,00	246,16	60,50	16,20	60,38	27,00

CLASSES D'APPRENTISSAGE ALTERNATIF (CAA) - SECONDAIRE

La dotation des écoles inclut les ressources nécessaires pour les classes d'apprentissage alternatif suivante :

- CAA Simcoe (7-12) - Roméo-Dallaire
- CAA Toronto Ouest (7-12) - Collège français
- CAA Toronto Est (7-12) - Étienne-Brûlé
- CAA Peel (7-12) - Jeunes sans frontière

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : SORTIES ÉDUCATIVES**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

Denholm, Québec

Lieu :	Air-Eau-Bois (Denholm)
École :	École élémentaire Félix-Leclerc
Date :	10 au 12 juin 2026
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	23 élèves
But du voyage :	Sortie éducative de fin d'année pour célébrer la fin d'un parcours scolaire. Les élèves vivront une expérience de plein air axée sur le développement du respect de soi, des autres et de l'environnement. Ils et elles auront la chance de participer à des activités en forêt, en sciences et en éducation physique. La sortie proposée est en lien avec l'apprentissage par expérience.
Lien aux programmes-cadres de l'école	Elle est aussi en lien avec les programmes-cadres en études sociales, en sciences et en éducation physique et santé.
Montant défrayé par l'élève :	242 \$
Montant défrayé par l'école :	7 794 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	13 359 \$

Costa Rica

Lieu :	Costa Rica
École :	Toutes les écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde
Date :	30 juin au 14 juillet 2027 ou 3 au 16 juillet 2027 (à confirmer)
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	30 élèves
But du voyage :	Les élèves de la MHS Environnement et Espagnol auront la chance de faire le tour historique de la ville de San José, de visiter une plantation de café, de voir le volcan Poas et les chutes et jardins La Paz. Les élèves partiront en excursion dans différents parcs (Parc national Arenal, Parc Sky Adventures et le Parc national Manuel Antonio) où ils feront une baignade dans des sources thermales, marcheront sur des ponts suspendus. Ils verront des crocodiles à Tarcoles. Ils iront à la plage Playa Blanca.
Lien aux programmes-cadres de l'école	Cours d'été (Espagnol et géographie) en lien avec le programme d'études MHS Environnement et espagnol.
Montant défrayé par l'élève :	4 500 \$
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	Coûts des enseignants et accompagnateurs
Coût total de l'activité :	160 000 \$

Europe

Lieu :	Suisse, Italie, France et Espagne
École :	École secondaire Gaétan-Gervais
Date :	11 au 22 mars 2028
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	40 élèves
But du voyage :	Les élèves arriveront à Zurich où ils exploreront la ville. Ils se rendront à Monaco où ils visiteront la Palais du Prince et la cathédrale de Monaco. Il se rendront en France et visiteront Nice, la Provence, Avignon (Pont d'Avignon), le POND du Gard, Nîmes (amphithéâtre et musée romain). Ils iront en Espagne à Barcelone où ils visiteront, en autres, la Sagrada Familia. Ils participeront à une soirée Flamenco.
Lien aux programmes-cadres de l'école	Les activités de ce voyage sont connectées avec l'étude des civilisations anciennes, les lieux de mémoire et monuments historique (Cours d'histoire mondiale et la géographie mondiale). Les différentes visites permettront aux élèves une immersion dans les arts visuels, l'histoire de l'art et l'architecture ainsi qu'une analyse des styles artistiques. Ils auront la chance d'enrichir leur vocabulaire en français ainsi que de développer une curiosité culturelle.
Montant défrayé par l'élève :	5 499 \$ (Avant les levées de fonds)
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	219 960 \$

Les sorties proposées respectent la politique n° 3,202 *Sorties éducatives* du Conseil scolaire Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la demande, pour le voyage au Québec de l'École élémentaire Félix-Leclerc, le voyage au Costa Rica des écoles de Viamonde et le voyage en Europe pour l'École secondaire Gaétan-Gervais soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

La surintendante de l'éducation,
Isabelle Turcotte

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine



PUBLIC

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : DEMANDES DE PROJETS DE RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (février, mars et avril 2026)

Voici un sommaire des projets de recherche-action soumis au Conseil entre le **1^{er} février et le 30 avril 2026**.

Le comité qui approuve les projets s'appuie sur les trois critères suivants :

1. Le projet présente un lien direct avec le plan stratégique;
2. Le projet comporte un avantage pour le conseil (par exemple, un rapport rédigé à la suite d'une recherche-action);
3. Le temps et l'appui requis au niveau des ressources internes.

Responsable de la recherche (organismes/ universités)	Titre/sujet du projet de recherche	Objectif de la recherche	Écoles/région ciblée	Groupe/ Groupe d'âge/ niveau	Décision	Dates du déroulement du projet	Commentaire (si refusé)
Athabasca University	<i>Cohésion et soutien professionnel en petite enfance francophone à Sarnia-Lambton : proposition de recherche qualitative.</i>	Bourse nationale de recherche en petite enfance de l'ACUFC. Un portrait des besoins et un modèle de soutien centré sur la cohésion afin d'améliorer l'environnement de travail et la rétention en petite enfance francophone.	É.É. Les Rapides	Éducatrice/Éducateur en petite enfance, membre du personnel enseignant et direction	Approuvé	Du 16 mars 2026 au 16 mars 2027	
Université du Québec à Chicoutimi	<i>L'apprentissage par le jeu dans une culture d'enquête : Avancée dans les classes de la maternelle et du jardin d'enfants en Ontario.</i>	Bien que la pédagogie de l'enquête fasse partie intégrante du programme de la maternelle et du jardin d'enfants depuis 2016, peu de documentation fait mention de son évolution et de son fonctionnement en classe. Pour pallier cela, cette recherche se veut une porte d'ouverture pour permettre aux enseignantes d'exposer comment elles s'y prennent pour instaurer cette approche dans leur classe.	É.É. La Mosaïque	Membre du personnel enseignant de la maternelle et du jardin d'enfants	Approuvé	Du 30 mars 2026 au 2 avril 2026	

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde (février, mars et avril 2026)* soit reçu.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation,
Dounia Bakiri
Martin Boudreault
Hugues Kamga Wambo
Olivier St-Maurice
Isabelle Turcotte
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

PUBLIC

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : RAPPORT N° 4 - Comité de participation des parents**

Le comité a tenu sa rencontre **n° 4** le **28 avril 2026** de **18 h 34 à 19 h 58** par vidéoconférence, sous la présidence de Mme Sonia Macaluso.

Membre du Conseil présent	M. Benoit Fortin – Président du Conseil et co-président du Comité
Membre suppléant	M ^{me} Hanane Diakité – Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M ^{me} Anna-Karyna Ruskowski – Conseillère scolaire
Parents présents	M ^{me} Nicole Dason, membre de la région du Grand Toronto M ^{me} Laila Ouaziz Hamzaoui, membre de la région du Grand Toronto M. François Cartier, membre de la région du Grand Toronto M ^{me} Sonia Macaluso, membre de la région Sud (Présidente) M. Rachid Barrima, membre de la région du Sud-Ouest M. David Ha, membre de la région de Peel/Caledon M ^{me} Télina Fishbach, membre de la région de Péninsule
Parents absents	M ^{me} Anick Lamarche, membre de la région Sud M. Archil Tchinda, membre de la région du Sud-Ouest M ^{me} Caroline Ouimet, membre de la région de l'Huronie
Membres de l'administration	M. Martin Boudreault, Surintendant de l'éducation M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances
Membres invités	M ^{me} Emilie Albert, Directrice à Parents Partenaire en Éducation PPE M. Salim Ziani, Conseiller pédagogique

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CPP 28 avril 2026.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal du 31 mars 2026 ;
2. qu'il a reçu les informations mensuelles de PPE de M^{me} Emilie Albert, directrice des communications à PPE ;
3. qu'il a reçu une petite mise à jour sur l'activité en présentiel du projet de jumelage interculturel se tiendra le samedi 6 juin 2026 ;

4. qu'il a reçu une présentation sur *Les Robolympiades Viamonde* pour les élèves de la 4^e à la 10^e année de M. Salim Ziani, conseiller pédagogique ;
5. qu'il a pris connaissance de la consultation sur la Politique n° 3,403 *Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire*, Le délai pour recevoir les commentaires sera le 7 mai 2026 ;
6. qu'il a été saisi de discussions en lien avec une possible consultation sur l'utilisation des téléphones cellulaires à l'école, notamment pour les élèves de l'intermédiaire ;
7. que la date de la rencontre n° 5 du CPP se tiendra le 26 mai à 18 h 30 via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Rapport n° 4 Comité de participation des parents* soit reçu.

La présidente du Comité
Sonia Macaluso

Le surintendant de l'éducation,
Martin Boudreault

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Rapport n° 9 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

Le Comité a tenu sa rencontre **n° 9** le 12 mai 2026 de **17 h 33 à 18 h 02** par vidéoconférence, sous la présidence de M^{me} Manoushka Aimable.

Membre du Conseil présent	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membre suppléant	M. David O'Hara, Conseiller scolaire
Membres du Conseil absents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto et coprésidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH (17 h 46) M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara
Membres d'organismes absents	M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services du secteur de l'éducation – volet éducation spécialisée M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CCES No 9 12 mai 2026.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 8 du 7 avril 2026 ;

2. qu'il a reçu l'ébauche de la consultation du Plan annuel de l'éducation spécialisée pour 2026-2027 de M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation ;
3. qu'il a reçu des nouvelles du système de M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation ;
4. qu'il a reçu la correspondance envoyée à l'honorable Paul Calandra, ministre de l'Éducation au sujet de la gouvernance scolaire de la part du CCÉS ;
5. qu'il a reçu un tour de table des organismes présents ;
6. qu'il a reçu le calendrier des réunions du CCÉS pour l'année scolaire 2026-2027 ;
7. que la date de la prochaine rencontre n° 10 du CCÉS se tiendra le **9 juin 2026 à 17 h 30** via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Rapport n° 9 du comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

La co-présidente du comité,
Manoushka Aimable

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n° 4 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Le Comité a tenu une réunion le **5 mai 2026** de **17 h 30 à 18 h 37** par vidéoconférence, sous la présidence de conseillère Diakité.

Membres élus du Conseil	M ^{me} Hanane J. Diakité, Conseillère scolaire – Présidente du Comité M ^{me} Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Président du Conseil Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire (17 h 30 - 18 h 00)
Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) présent	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du <i>Centre Francophone du Grand-Toronto</i>
Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde	M ^{lle} Chloé Thuler, É.S. Le Caron (17 h 30 - 18 h 11)
Membres des organismes présents	M ^{me} Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara Mr. Apollo-Grey Danis, Représentant de FrancoQueer
Membres des organismes absents	M ^{me} Sherona Giordano Superviseure pédagogique, Représentante La Clé M ^{me} Alexandra Brioso, Représentante du Carrefour Communautaire Francophone de London (CCFL) M. Lanciné Koulibaly, Directeur du Centre francophone de Hamilton M ^{me} Edwige Buquet-Ngom, Représentante Point Ancre Jeunesse (PAJ)
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde présents	M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M ^{me} Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CEEDI 5 mai 2026.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 3 du 10 mars 2026 ;
2. qu'il a pris connaissance de la Politique n° 3,202 *Sorties éducatives*. Par la suite, la politique sera envoyée en consultation publique. Elle sera affichée sur le site du Conseil sous *Influence* pour recevoir les commentaires de la communauté ;
3. qu'il a reçu une présentation sur les initiatives en matière d'équité et droits de la personne de M^{me} Shondra Ming, Agente en équité et droits de la personne ;
4. qu'il a reçu une mise à jour de la part de certains organismes communautaires présents;
5. qu'il a approuvé le *Calendrier des rencontres du CÉÉDI pour l'année scolaire 2026-2027* ;
6. que la date de la prochaine rencontre n° 1 du CÉÉDI se tiendra le 6 octobre 2026 à 17 h 30 via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 intitulé *Rapport n° 4 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* soit reçu.

La présidente du comité,
Hanane Diakité

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Approuvée le 23 février 2018

Révisée le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît chez les élèves des capacités et besoins variés, une motivation et une maturité diversifiée ainsi qu'un large éventail de soutien parental et de contextes socio-économiques dans sa communauté. Le Conseil privilégie des approches pédagogiques différenciées et des mesures de soutien ciblées afin de favoriser la réussite et le bien-être de chaque élève.

L'accélération et le redoublement constituent des mesures exceptionnelles, envisagées en dernier recours. Tenant compte de cela, le Conseil s'engage à offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves. L'accélération et le redoublement d'un élève peuvent être considérés comme une stratégie **dans des cas exceptionnels**.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la *Loi sur l'éducation*, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.

DÉFINITIONS

Redoublement : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de consolider les apprentissages, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

Accélération : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en prenant compte de différentes sphères du développement (santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité, développement cognitif et langagier, habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle) de l'élève.

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 3,403 Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 3,403 *Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire* a été mise à jour le 7 avril 2026 et envoyée en consultation du 7 avril au 7 mai 2026.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'**Annexe A** la version définitive faisant suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et la version avec suivi des modifications afin de voir les modifications apportées à la *Politique n° 3,403 Accélération et redoublement des élèves* qui avait été recommandée pour aller en consultation par le comité consultatif de l'éducation spécialisée lors de sa réunion du 7 avril 2026.

Les directives administratives sont présentées en **Annexe B**, à titre de renseignement, et en **Annexe C**, les résultats de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 portant sur la *Politique n° 3,403 Accélération et redoublement des élèves* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,403 Accélération et redoublement des élèves* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Page 2 de 2

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'engage à :

- **Ce qu'aucune entrée précoce à la maternelle ne soit permise.** Seul l'enfant qui atteint l'âge de quatre ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire débutant en septembre peut être inscrit à la maternelle pour l'année.
- Ce que tous les membres de l'équipe pédagogique suivent toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer l'élève tel que préconisé par le ministère de l'Éducation qui prévoit que **le placement idéal pour l'élève** demeure au sein d'une classe où les pairs ont le même âge chronologique.
- Autoriser un redoublement ou une accélération pour un élève qu'**une seule fois pendant ses études à l'élémentaire** (de la 1^{re} à la 8^e année), sauf exception pour l'élève identifié surdoué.
- Toute demande pour une accélération ou un redoublement sera en vigueur pour l'année suivante.
- Informer les parents des élèves de la possibilité de redoublement ou d'accélération au début du processus, puis leur communiquer la décision définitive.
- Considérer toute demande et tout désir de l'élève et de ses parents dans la prise de décision.
- Viser la réussite et le bien-être de l'élève;
- Prendre une décision sur une analyse individualisée des compétences académiques et des habiletés socio émotionnelles.
- Respecter l'équité et l'inclusion.
- Tenir compte de la globalité de l'élève et des effets à long terme
- Mener une étude de dossier par l'intermédiaire d'un comité interne des services du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée en veillant à ce que toutes les étapes du processus d'aide visant à appuyer chaque élève soient respectées et en assurant une collaboration étroite avec l'équipe-école.

RÉFÉRENCES

[Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année – Guide de politiques et de ressources | ontario.ca](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Approuvée le 23 février 2018

Révisée le ~~21 mai 2026~~ ~~25 février 2022~~

Prochaine révision en ~~2029~~ ~~5-2030~~ ~~26~~

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît chez les élèves des capacités et besoins variés, une motivation et une maturité diversifiée ainsi qu'un large éventail de soutien parental et de contextes socio-économiques dans sa communauté. Le Conseil privilégie des approches pédagogiques différenciées et des mesures de soutien ciblées afin de favoriser la réussite et le bien-être de chaque élève.

L'accélération et le redoublement constituent des mesures exceptionnelles, envisagées en dernier recours.

Tenant compte de cela, le Conseil s'engage à offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves. L'accélération et le redoublement d'un élève peuvent être considérés comme une stratégie **dans des cas exceptionnels**.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la Loi sur l'éducation, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.

DÉFINITIONS

Redoublement : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de consolider les apprentissages, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

Accélération : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en prenant compte de différentes sphères du développement (santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité, développement cognitif et langagier, habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle) de l'élève.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Cette politique vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner de manière satisfaisante pendant son cheminement académique tout en

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 2 de 3

~~s'assurant que les attentes et contenus d'apprentissage, du curriculum de l'Ontario, sont respectés. Elle ne vient pas réduire les fonctions de la direction d'école par rapport au passage des élèves selon la Loi sur l'éducation, article 265 (g), mais simplement préciser les paramètres et responsabilités dans ce domaine.~~

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil s'engage à :

- **Ce qu'aucune entrée précoce à la maternelle ne soit permise.** Seul l'enfant qui atteint l'âge de quatre ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire débutant en septembre peut être inscrit à la maternelle pour l'année.
- Ce que tous les membres de l'équipe pédagogique suivent toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer l'élève tel que préconisé par le ministère de l'Éducation qui prévoit que **le placement idéal pour l'élève** demeure au sein d'une classe où les pairs ont le même âge chronologique.
- Autoriser un redoublement ou une accélération pour un élève qu'une seule fois pendant ses études à l'élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année), sauf exception pour l'élève identifié surdoué.
- Toute demande pour une accélération ou un redoublement sera en vigueur pour l'année suivante.
- Informer les parents des élèves de la possibilité de redoublement ou d'accélération au début du processus, puis leur communiquer la décision définitive.
- Considérer toute demande et tout désir de l'élève et de ses parents dans la prise de décision.
- Viser la réussite et le bien-être de l'élève;
- Prendre une décision sur une analyse individualisée des compétences académiques et des habiletés socioémotionnelles.
- Respecter l'équité et l'inclusion.
- Tenir compte de la globalité de l'élève et des effets à long terme
- Mener une étude de dossier par l'intermédiaire d'un comité interne des des Services du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée aux élèves en enfance en difficulté en veillant à ce que toutes les étapes du processus d'aide visant à appuyer chaque élève soient respectées et en assurant une collaboration étroite avec l'équipe-école.

ÉCOLES– ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Page 3 de 3

RÉFÉRENCES

~~Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année.
http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/onschools_2017f.pdf, p. 5, août 2017.~~

[Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année – Guide de politiques et de ressources | ontario.ca](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 3 de 5

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves.

MODALITÉS

1. Responsabilités

1.1. La direction d'école :

- 1.1.1. S'assure d'avoir suivi toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer les élèves en difficulté dans un contexte d'inclusion des élèves en salle de classe régulière avec les pairs de son groupe d'âge chronologique.
- 1.1.2. Avise la surintendance de l'éducation immédiate de *La demande d'accélération ou de redoublement* de l'élève à l'issue du respect d'une série de considérations :
 - **Santé physique et bien-être** : développement physique général, motricité fine et globale, préparation physique pour entamer la journée d'école (alimentation et habillement) propreté, ponctualité, états d'éveil.
 - **Compétence sociale** : habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs et des adultes, respect des règles et des routines, habitudes de travail, autonomie, curiosité.
 - **Maturité** : comportement, sens d'entraide, crainte et anxiété, expression des émotions.
 - **Développement cognitif et langagier** : intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Rendement scolaire selon diverses évaluations.
 - **Habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle** : capacité à communiquer en français de manière à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, intérêts variés et une curiosité intellectuelle en dehors du cadre académique.
 - **Demande et soutien des parents** : une dérogation sur le regroupement des niveaux d'études basé sur l'âge chronologique des élèves afin de mieux répondre aux besoins de leur enfant.
- 1.1.3. S'assure d'appuyer la demande selon les exigences énoncées dans le *Formulaire d'étude de dossier* en indiquant les sources et la date de chaque document ou entretien.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

1.2 Le bureau des surintendances :

1.2.1. Revoit le dossier de l'élève constitué par la direction d'école faisant l'objet d'une accélération ou d'un redoublement. Elle réfère le cas à la surintendance responsable du dossier de l'accélération et du redoublement des élèves.

1.2.2. La surintendance responsable de l'accélération et du redoublement s'assure du respect des processus en vigueur, tient un comité interne pour l'étude du dossier et transmet à l'école la décision définitive à partager avec la ou les personnes détenant l'autorité parentale.

1.3. Présenter toute demande d'accélération ou de redoublement avant le 31 mars de chaque année scolaire pour une décision pour l'année suivante.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Formulaire d'étude de dossier
 d'accélération ou de redoublement

A- Renseignements sur l'élève			
Nom de famille légal :	Prénom légal :	Deuxième prénom :	Date de naissance : Jour/mois/année
Année d'études en cours:	L'année d'études demandée :		
B. Documentation à l'appui pour des fins d'analyse			
Élément analysé	Responsable	Date	Documents / observations
<input type="checkbox"/> Rendement scolaire (bulletin, bulletin alternatif, preuves d'apprentissage, bulletins alternatifs)	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Plan d'enseignement individualisé (PEI)	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Interventions pédagogiques documentées	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Habiletés en lecture, écriture et mathématiques	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Habiletés d'apprentissages et habitudes de travail	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Élément analysé	Responsable	Date	Documents / observations
<input type="checkbox"/> Développement cognitif et langagier	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Développement socio-émotionnel et maturité	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Compétences sociales / relations avec les pairs	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Santé physique et bien-être	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Observations de l'équipe école	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> Rapports professionnels (Évaluation psychoéducative) obligatoire pour la demande d'accélération.	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

C- Documents soumis

- Formulaire de demande
- Bulletin scolaire
- Rapport Encompass
- Preuves d'apprentissage
- Notes anecdotiques

- Plan d'enseignement individualisé (PEI)
- Bulletin alternatif
- Fiches ou grilles d'observations
- Rapport d'évaluation psychoéducative
- Lettre d'un spécialiste
- Autre rapport : _____

D- Signatures

Direction de l'école:	Surintendance de l'école:
Signature:	Signature:
Date:	Date:

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à obtenir le consentement des personnes détenant l'autorité parentale pour les modalités et les conditions de la participation de leur enfant aux programmes de Viamonde International. La collecte des documents servira aussi à documenter la demande d'admission et à établir le Dossier de l'élève. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Demande **d'accélération** ou **de redoublement** 20__-20__

A- Renseignements sur l'élève

Nom de famille légal :	Prénom légal :	Deuxième prénom :	Date de naissance : Jour/mois/année
Année d'études en cours:	Placement demandé à la rentrée scolaire suivante :		
Demande initiée par :			
<input type="checkbox"/> La personne détenant l'autorité parentale <input type="checkbox"/> Direction en concertation avec la personne détenant l'autorité parentale			
Est-ce que l'élève est au courant de cette demande?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non			

B. Justification de la demande

Développement émotionnel; maturité sociale; estime de soi; rendement scolaire et habiletés d'apprentissage :

C. Signature et consentement

Je soussigné(e) _____, personne détenant l'autorité parentale de l'élève _____, atteste consentir à l'étude du dossier scolaire de mon enfant par le Conseil en vue d'un redoublement ou d'une accélération, tel que défini par la directive administrative en vigueur.

Je reconnais que cette mesure constitue un cas exceptionnel, que j'ai été informé(e) des impacts possibles à long terme et que cette démarche pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

Signature : _____ Date : _____

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à déterminer l'admissibilité aux programmes Viamonde International de votre enfant et de faciliter la communication avec l'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca . Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le **23 février 2018**
Révisées le **21 mai 2026**
Prochaine révision en **2029-2030**

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins de ses élèves.

MODALITÉS

1. Responsabilités

1.1. La direction d'école :

1.1.1. S'assure d'avoir suivi toutes les étapes du processus d'aide pour appuyer les élèves en difficulté dans un contexte d'inclusion des élèves en salle de classe régulière avec les pairs de son groupe d'âge chronologique.

1.1.2. Avise la surintendance de l'éducation immédiate de ~~son intention~~ La demande d'accélération ou de redoublement de l'élève de redoubler ou d'accélérer un élève à l'issue du respect d'une série de considérations :

- **Santé physique et bien-être** : développement physique général, motricité fine et globale, préparation physique pour entamer la journée d'école (alimentation et habillement) propreté, ponctualité, états d'éveil.
- **Compétence sociale** : habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs et des adultes, respect des règles et des routines, habitudes de travail, autonomie, curiosité.
- **Maturité** : comportement, sens d'entraide, crainte et anxiété, expression des émotions.
- **Développement cognitif et langagier** : intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Rendement scolaire selon diverses évaluations.
- **Habiletés de communication orale et curiosité intellectuelle** : capacité à communiquer en français de manière à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, intérêts variés et une curiosité intellectuelle en dehors du cadre académique.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 2 de 4

- **Demande et soutien des parents** : une dérogation sur le regroupement des niveaux d'études basé sur l'âge chronologique des élèves afin de mieux répondre aux besoins de leur enfant.

1.1.3. S'assure d'appuyer ~~la demande~~ ~~sa décision~~ selon ~~les exigences énoncées~~ ~~les exigences énoncées~~ dans le ~~†~~ ~~Formulaire d'étude de dossier dossier Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement~~ en indiquant les sources et la date de chaque document ou entretien.

- ~~Dossier scolaire : rendement scolaire antérieur et actuel (bulletins scolaires, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage), résultats de l'OQRE, plan d'enseignement individualisé — le cas échéant, exemples de travaux de l'élève.~~
- ~~Rapports d'évaluation des professionnels de la santé.~~
- ~~Entrevue avec l'élève.~~
- ~~Observation par les pairs.~~
- ~~Observation des divers intervenants (personnel enseignant et d'appui aux élèves).~~
- ~~Observation des parents.~~

~~1.2. Le bureau des surintendancesa surintendance de l'éducation :~~

~~1.2.1.~~ Revoit le dossier de l'élève constitué par la direction d'école faisant

- ~~l'objet d'une accélération ou d'un redoublement. Elle réfère le cas à la surintendance responsable du dossier de l'accélération et du redoublement des élèves.~~

~~1.2.2.~~ La surintendance responsable de l'accélération et du redoublement s'assure du respect des processus en vigueur, tient un comité interne pour l'étude du dossier et transmet à l'école la décision définitive à partager avec la ou les personnes détenant l'autorité parentale.

~~1.3.~~ Présenter toute demande d'accélération ou de redoublement avant le 31 mars de chaque année scolaire pour une décision pour l'année suivante.

ANNEXES

- [Formulaire accélération et redoublement .docx](#)
- [Demande d'accélération ou de redoublement .docx](#)

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

- ~~— Annexe A : Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement~~
~~— Annexe B : Consentement de la personne ou des personnes détenant l'autorité parentale pour l'étude d'une dérogation au placement en salle de classe de leur enfant~~

Annexe A

Sommaire des résultats pour une accélération ou un redoublement

Accélération **Redoublement**

Nom de l'élève : _____	Âge : _____
École : _____	Niveau d'études : _____
Dossier scolaire : rendement scolaire antérieur et actuel (bulletins scolaires, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage), résultats de l'OQRE, plan d'enseignement individualisé — le cas échéant, exemples de travaux de l'élève.	
Rapports d'évaluation des professionnels de la santé: — Doivent être pris en considération, les aspects suivants: Pour les plus jeunes (moins de 6 ans; âge chronologique ou âge développemental estimé) Évaluation cognitive : Échelle d'intelligence de Wechsler pour la période préscolaire et primaire (WPPSI-IV). Évaluation développementale : p. ex., Brigance, Inventaire du développement de l'enfant 0-7 ans. Évaluation socio-émotionnelle : p. ex., Questionnaire du profil socioaffectif (PSA). Pour les élèves de 6 ans et plus Évaluation cognitive : Échelle d'intelligence Wechsler pour enfants et adolescents (WISC-V). Évaluation académique : Test de rendement individuel de Wechsler (WIAT-II). Évaluation socio-émotionnelle : p. ex., Système d'évaluation de l'enfant (BASC-2).	
Entrevue avec l'élève:	
Observation par les pairs, le cas échéant:	
Observation des divers intervenants : personnel enseignant et d'appui aux élèves.	
Observation des parents:	

Nom de la direction : _____ Date : _____

~~c. c. Surintendance de l'éducation~~

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 4 de 4

Annexe B**Consentement des parents pour l'étude d'une dérogation
au placement en salle de classe de leur enfant**

À l'intention de la direction d'école,

Comme suite aux récentes conversations que nous avons eues, je consens à ce que le Conseil procède à l'étude du dossier de mon enfant, _____, en _____^e année, de l'École élémentaire _____, pour une accélération ou un redoublement tel que défini :

■ **Redoublement** : Reprendre une année scolaire dans le but de favoriser chez l'élève l'acquisition des notions non maîtrisées, de lui faire connaître des succès en respectant son rythme d'apprentissage et de lui permettre d'acquérir plus de maturité.

■ **Accélération** : Réduire d'une année scolaire le temps d'apprentissage dans une matière (p. ex., mathématiques) ou l'ensemble des matières à l'intérieur d'un cycle tout en tenant compte des aptitudes et du développement intellectuel, personnel et social de l'élève.

Comme parent, tuteur ou tutrice, je connais et comprends la position du Conseil scolaire Viamonde qui correspond aux principes d'inclusion préconisés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario que le placement, autre qu'au sein d'une classe avec des élèves du même âge chronologique, s'avère un cas exceptionnel.

Je suis également au courant des effets à long terme que ce placement peut avoir; néanmoins, je crois que cette avenue pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

Signature du parent_____
Date

Le Conseil s'engage à préserver le caractère confidentiel des renseignements personnels recueillis au moyen de ce consentement et à n'utiliser ceux-ci qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Aucun renseignement ne sera divulgué à qui que ce soit à l'extérieur du CS Viamonde sans que vous n'ayez donné votre consentement éclairé par écrit, sauf en exécution d'une obligation légale.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Formulaire d'étude de dossier
 d'accélération ou de redoublement

A- Renseignements sur l'élève			
<u>Nom de famille légal :</u>	<u>Prénom légal :</u>	<u>Deuxième prénom :</u>	<u>Date de naissance :</u> <u>Jour/mois/année</u>
<u>Année d'études en cours:</u>	<u>L'année d'études demandée :</u>		
B. Documentation à l'appui pour des fins d'analyse			
<u>Élément analysé</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date</u>	<u>Documents / observations</u>
<input type="checkbox"/> <u>Rendement scolaire</u> <u>(bulletin, bulletin alternatif,</u> <u>preuves d'apprentissage,</u> <u>bulletins alternatifs)</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Plan d'enseignement</u> <u>individualisé (PEI)</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Interventions</u> <u>pédagogiques documentées</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Habiletés en lecture,</u> <u>écriture et mathématiques</u>	<input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) titulaire</u> <input type="checkbox"/> <u>Enseignant(e) en éducation</u> <u>spécialisée</u> <input type="checkbox"/> <u>Direction</u> <input type="checkbox"/> <u>Autre, préciser _____</u>		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

<input type="checkbox"/> <u>Habiletés d'apprentissages et habitudes de travail</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Développement cognitif et langagier</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Développement socio-émotionnel et maturité</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Compétences sociales / relations avec les pairs</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Santé physique et bien-être</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Observations de l'équipe école</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		
<input type="checkbox"/> <u>Rapports professionnels (Évaluation psychoéducative) obligatoire pour la demande d'accélération.</u>	<input type="checkbox"/> Enseignant(e) titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant(e) en éducation spécialisée <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____		

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**C- Documents soumis**

- Formulaire de demande
- Bulletin scolaire
- Rapport Encompass
- Preuves d'apprentissage
- Notes anecdotiques

- Plan d'enseignement individualisé (PEI)
- Bulletin alternatif
- Fiches ou grilles d'observations
- Rapport d'évaluation psychoéducative
- Lettre d'un spécialiste
- Autre rapport : _____

D- Signatures

<u>Direction de l'école:</u>	<u>Surintendance de l'école:</u>
<u>Signature:</u>	<u>Signature:</u>
<u>Date:</u>	<u>Date:</u>

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à obtenir le consentement des personnes détenant l'autorité parentale pour les modalités et les conditions de la participation de leur enfant aux programmes de Viamonde International. La collecte des documents servira aussi à documenter la demande d'admission et à établir le Dossier de l'élève. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csvgiamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csvgiamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 4

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**Demande d'accélération ou de redoublement**
20 -20**A- Renseignements sur l'élève**

<u>Nom de famille légal :</u>	<u>Prénom légal :</u>	<u>Deuxième prénom :</u>	<u>Date de naissance :</u> <u>Jour/mois/année</u>
<u>Année d'études en cours:</u>	<u>Placement demandé à la rentrée scolaire suivante :</u>		
<u>Demande initiée par :</u> <input type="checkbox"/> La personne détenant l'autorité parentale _____			
<input type="checkbox"/> Direction en concertation avec la personne détenant l'autorité parentale			
<u>Est-ce que l'élève est au courant de cette demande?</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non			

B. Justification de la demandeDéveloppement émotionnel; maturité sociale; estime de soi; rendement scolaire et habiletés d'apprentissage :

C. Signature et consentement

Je soussigné(e) _____, personne détenant l'autorité parentale de l'élève _____, atteste consentir à l'étude du dossier scolaire de mon enfant par le Conseil en vue d'un redoublement ou d'une accélération, tel que défini par la directive administrative en vigueur.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE

Page 2 de 4

Je reconnais que cette mesure constitue un cas exceptionnel, que j'ai été informé(e) des impacts possibles à long terme et que cette démarche pourrait mieux répondre aux besoins de mon enfant.

Signature : _____ Date : _____

Conformément à l'article 29(2) de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire électronique sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront à déterminer l'admissibilité aux programmes Viamonde International de votre enfant et de faciliter la communication avec l'école. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca. Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à accessibilité@csviamonde.ca.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

**ACCÉLÉRATION ET REDOUBLEMENT
DES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE**

Approuvées le 23 février 2018

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

ID	Date de soumission	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Oui, j'ai des commentaires	Non, j'ai aucun commentaire	Voici mes commentaires pour la section Préambule	Voici mes commentaires pour la section Énoncé de la politique	Voici mes commentaires pour la section Définitions	Voici mes commentaires pour la section Principes directeurs	Voici mes commentaires pour la section Référence	Veuillez indiquer tout autre commentaire
437	May 07, 2026, 08:11 PM	Parent, tuteur ou tutrice d'élève Viamonde		1							Accélération: C'est bon et bien d'avoir des politiques, mais il faut toujours tenir compte de l'enfant. Vous ne pouvez pas être complètement rigide. Les recherches démontrent qu'il y a beaucoup beaucoup de différence d'un enfant à l'autre quand ça vient à la surdouance et l'enfant à haut potentiel. Il faut avoir une section qui tient en compte le professionnalisme et Votre rigidité à causé beaucoup de problèmes pour mon enfant, soit anxiété et dépression, parce qu'il ne recevait pas l'éducation dont il avait besoin et dont il avait le droit. Les enseignants, aide-enseignants, et l'enseignante EED comprenaient ses besoins, voulaient d'accélérer en mathématiques et sciences, mais la conseillère pédagogique et la direction ont indiqué

ID	Date de soumission	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Oui, j'ai des commentaires	Non, j'ai aucun commentaire	Voici mes commentaires pour la section Préambule	Voici mes commentaires pour la section Énoncé de la politique	Voici mes commentaires pour la section Définitions	Voici mes commentaires pour la section Principes directeurs	Voici mes commentaires pour la section Référence	Veillez indiquer tout autre commentaire
											que c'était contre les "politiques du conseil" de l'accélérer. Ayez un peu de compassion, écoutez les professionnels, les élèves, les parents, et ayez la présence d'esprit de laisser une petite porte ouverte pour accommoder ceux qui ne conforment pas précisément à vos critères.
436	May 07, 2026, 05:55 PM	Présidence du conseil d'école			1						
420	Apr 29, 2026, 10:45 AM	Comité de participation des parents (CPP)			1						
416	Apr 28, 2026, 05:03 PM	Présidence du conseil d'école		1			Dans la section 1.1.3 et l'Annexe A, comment le Conseil assure-t-il un accès véritablement équitable au processus pour les familles qui n'ont ni les moyens financiers ni l'accès rapide aux évaluations professionnelles requises, sachant que les délais du Conseil peuvent s'étendre sur 3 à 4	À la section 1.3, une date limite est prévue pour le dépôt, mais quel est le délai officiel entre la soumission et la décision?	Entre la section 1.1.2 et l'Annexe B, comment la contribution des parents est-elle concrètement prise en compte dans la décision, au-delà du simple consentement?	À la section 1.2.2, une décision finale est transmise, mais quel mécanisme formel de révision ou d'appel est prévu pour les familles en désaccord? Modalités → 1.3 (date limite 31 mars)	Dans l'ensemble des Modalités, aucune mention n'est faite des élèves provenant de l'enseignement à domicile; comment le Conseil évalue-t-il et positionne-t-il ces élèves lors d'une transition vers le système scolaire, par exemple de la 10e à la 11e année, et quels critères ou processus d'évaluation sont utilisés pour assurer

ID	Date de soumission	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Oui, j'ai des commentaires	Non, j'ai aucun commentaire	Voici mes commentaires pour la section Préambule	Voici mes commentaires pour la section Énoncé de la politique	Voici mes commentaires pour la section Définitions	Voici mes commentaires pour la section Principes directeurs	Voici mes commentaires pour la section Référence	Veillez indiquer tout autre commentaire
							ans et que les évaluations privées dépassent souvent 3 000 \$?				une intégration équitable?
343	Apr 14, 2026, 02:59 PM	Présidence du conseil d'école		1							Merci beaucoup pour la revue et la mise à jour de cette politique, il s'avère qu'effectivement c'est une option excellente pour les enfants avec difficulté ou avec un progrès encourageable. Il y a déjà beaucoup de positivité auprès de la communauté des parents envers la politique. Merci pour ce que vous faites.
339	Apr 11, 2026, 03:28 PM	Personnel des écoles			1						
337	Apr 10, 2026, 08:00 PM	Personnel des écoles		1				Bien que le terme d'élève surdoué apparaisse une fois dans la politique, le Conseil ne fournit pas de définition de ce qu'est la douance dans la section définition. Dans les principes directeurs, il est juste mentionné qu'un élève identifié comme étant surdoué peut redoubler ou avancer plus d'une			L'intégration d'un test de dépistage universel en 4e année comme les conseils anglophones le font, permettrait d'élargir l'accès aux services de douance et la rétention de nos élèves. bien que cette politique du Conseil permette d'impliquer les parents dans le processus d'étude de dossier et d'assurer une uniformité dans le traitement des

ID	Date de soumission	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Oui, j'ai des commentaires	Non, j'ai aucun commentaire	Voici mes commentaires pour la section Préambule	Voici mes commentaires pour la section Énoncé de la politique	Voici mes commentaires pour la section Définitions	Voici mes commentaires pour la section Principes directeurs	Voici mes commentaires pour la section Référence	Veillez indiquer tout autre commentaire
								fois dans son parcours scolaire. - Louisa Ayo Barro , EAO			dossiers, elle présente quelques lacunes. La politique actuelle reste lacunaire sans dépistage universel et modèles de placement pour renforcer ses résultats positifs.
335	Apr 10, 2026, 12:03 AM	Personnel des écoles			1						
334	Apr 09, 2026, 09:50 PM	Personnel des écoles			1						
330	Apr 08, 2026, 02:54 PM	Personnel des écoles			1						
329	Apr 08, 2026, 02:36 PM	Personnel des écoles		1		Je souhaite avoir la possibilité de permettre à un élève qui n'a pas acquis les connaissances de base de les acquérir en redoublant une année scolaire, particulièrement au palier élémentaire, étant donné que c'est le début de son apprentissage et que le fait de poursuivre veut également dire construire à partir de. Il est important de permettre à tous					

ID	Date de soumission	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Oui, j'ai des commentaires	Non, j'ai aucun commentaire	Voici mes commentaires pour la section Préambule	Voici mes commentaires pour la section Énoncé de la politique	Voici mes commentaires pour la section Définitions	Voici mes commentaires pour la section Principes directeurs	Voici mes commentaires pour la section Référence	Veillez indiquer tout autre commentaire
						de pouvoir vivre des succès plutôt que de se buter à poursuivre sans vraiment avoir de base. C'est comme construire une maison sans fondation. Tout peut s'écrouler en un instant.					
328	Apr 08, 2026, 01:36 PM	Présidence du conseil d'école			1						

Le 21 mai 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique révisée n° 4,105 *Bénévolat dans les écoles*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 4,105 *Bénévolat dans les écoles* a été mise à jour. Il est à noter que les changements législatifs par rapport aux nouvelles exigences de vérification des antécédents judiciaires y sont intégrés. Elle a ensuite été envoyée en consultation du 11 mars au 11 avril 2026.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'**Annexe A** la version définitive faisant suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et la version avec suivi des modifications afin de voir les modifications apportées à la Politique 4,105 *Bénévolat dans les écoles* qui avait été recommandée pour aller en consultation par le Comité Éducation, Équité, Diversité et Inclusion lors de sa réunion du 10 mars 2026.

Les directives administratives sont présentées en **Annexe B**, à titre de renseignement et en **Annexe C**, les résultats de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 mai 2026 portant sur la *Politique révisée n° 4,105 – Bénévolat dans les écoles* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 4,105 – Bénévolat dans les écoles* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendante des services corporatifs,
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

ENGAGEMENT ET COMMUNAUTÉ

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

Révisée le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'apport de différents membres de la communauté contribue à élargir à enrichir les programmes éducatifs et parascolaires de et permet ainsi l'atteinte des objectifs de participation, d'engagement et d'enrichissement de l'expérience éducative des élèves.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil élabore et établit les modalités régissant le recrutement, la sélection, et le suivi des bénévoles au sein de ses écoles. Ces modalités incluent une vérification des antécédents judiciaires pour tous les bénévoles de plus de 18 ans, pour valider si la personne est apte à être en contact avec les élèves, et ceci afin de réduire les éléments de risque à la sécurité et au bien-être des élèves. Toute personne bénévole doit respecter le Code de conduite du Conseil et agir de bonne foi.

DÉFINITIONS

Bénévole : Personne qui s'engage volontairement et sans rémunération à offrir de façon planifiée, régulière ou soutenue son temps, ses compétences ou son soutien aux activités éducatives, culturelles ou communautaires d'une école, sans lien d'emploi avec le conseil scolaire.

L'appui ponctuel, exceptionnel et limité à un événement scolaire où plusieurs familles sont présentes (p.ex., fête champêtre, portes-ouvertes, spectacle) ne constitue pas un engagement bénévole au sens de la présente politique, dans la mesure où la personne qui porte appui à la planification ou au déroulement de l'événement n'assume pas seule la supervision d'élèves.

Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (« Criminal Record & Judicial Matters Check »): comprend toutes les informations pouvant être divulguées dans le cadre d'une vérification de casier judiciaire de base, ainsi que des informations supplémentaires telles que les accusations en suspens, les mandats d'arrêt, certaines ordonnances judiciaires et les absoutes inconditionnelles et conditionnelles.

Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes

vulnérables (« Vulnerable Sector Check »): est une vérification plus approfondie qui comprend toutes les informations pouvant être divulguées dans une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires, ainsi que les conclusions applicables de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux, les suspensions de casier judiciaire pour une infraction d'ordre sexuel et, dans certaines circonstances, renseignements sur une non-condamnation si cela répond à un critère strict.

ENGAGEMENT ET COMMUNAUTÉ**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES****Page 2 de 3****1. PRINCIPES DIRECTEURS**

Afin d'assurer son mandat éducatif, le Conseil :

- 1.1 reconnaît que toute personne bénévole, peu importe son aisance avec la langue française, peut contribuer à l'épanouissement des élèves et à la vitalité de l'école dans sa communauté;
- 1.2 estime que pour un appui direct à l'apprentissage des élèves, les bénévoles doivent pouvoir lire et s'exprimer dans la langue d'enseignement;
- 1.3 reconnaît que l'expertise, les intérêts et les expériences variées des bénévoles peuvent enrichir de façon significative la variété d'activités d'apprentissage pour les élèves;
- 1.4 désire faire mieux comprendre les programmes et les services éducatifs de l'école aux membres de la communauté, afin qu'ils puissent prêter assistance aux élèves et actualiser la mission éducative du Conseil;
- 1.5 estime que le bénévolat apporte aux personnes qui le pratiquent la satisfaction d'avoir rendu service, tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience et de favoriser leur épanouissement personnel.

2. PLACE DES BÉNÉVOLES

Les bénévoles peuvent, sous la supervision de la direction d'école et avec la coopération du personnel, exercer des fonctions de soutien à l'école.

Les bénévoles ne sont pas des membres du personnel de l'école. Ainsi, leurs tâches doivent compléter et non pas remplacer les fonctions de ceux-ci.

Les bénévoles doivent respecter la *Loi sur l'éducation*, ainsi que les politiques et les directives administratives du Conseil; entre autres, il est attendu que tout bénévole respecte la confidentialité de l'information et le code de conduite de l'école et du Conseil, entre autres.

3. RESPONSABILITÉS**3.1. La direction d'école**

Elle s'acquitte des tâches suivantes :

3.1.1 La sélection et le suivi des bénévoles

- Met en place un processus de sélection des bénévoles pour répondre aux besoins de l'école et assurer la sécurité et le bien-être des élèves.
- Assure un accès équitable à toutes les opportunités de bénévolat pour tous les membres de la communauté.

ENGAGEMENT ET COMMUNAUTÉ

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 3 de 3

3.1.2 La vérification des références et la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ou la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires

- Détermine le type de vérification d'antécédents judiciaires est requis selon les tâches assignées à la personne bénévole.
- Assure la vérification pour les bénévoles de plus de 18 ans.

3.1.3 L'orientation et la formation

- Détermine clairement les tâches des bénévoles et assure un processus pour bien les orienter dans leurs tâches.
- S'assure que chaque bénévole peut bénéficier, si nécessaire, de formation pour être en mesure d'effectuer les tâches qui lui seront assignées.
- Revoit avec toute personne bénévole le code de conduite de l'école et du Conseil, les mesures d'urgence de l'école, et les politiques et directives administratives pertinentes.

3.1.4 La supervision et le suivi

- Assure que les membres du personnel sont disposés à collaborer avec les bénévoles.
- Coordonne l'assignation des tâches des bénévoles en collaboration avec le personnel.
- Assure que les élèves agissent respectueusement envers et collaborent avec les bénévoles.
- Met fin à l'offre de services des bénévoles qui n'observent pas les politiques et directives administratives du Conseil, le code de conduite ou qui n'effectuent pas les tâches assignées de façon satisfaisante.

3.2 Les bénévoles

Les bénévoles doivent:

- se conformer à toutes les exigences du Conseil concernant les vérifications des antécédents judiciaires requis;
- respecter la confidentialité de tout renseignement concernant les élèves et le personnel de l'école;
- renforcer et soutenir les activités des élèves et de l'école à la demande et sous la supervision de la direction ;
- travailler avec un membre du personnel désigné pour certains types d'activités;
- participer à toute séance de formation ou d'orientation offerte aux bénévoles dans l'école afin de les aider dans leur rôle ;
- connaître les attentes de l'école en matière de comportement lorsqu'ils interagissent avec le personnel et les élèves, et se conformer aux politiques et procédures du Conseil ainsi qu'au code de conduite de l'école et du Conseil.

Les bénévoles ne sont pas tenus responsables de la discipline des élèves.

RÉFÉRENCES

[Éducation \(Loi sur l'\). L.R.O. 1990, chap. E.2, art. 301\(1\)](#)

[Règl. de l'Ont. 521/01: Collecte de renseignements personnels](#)

[Accès à l'information municipale et la protection de la vie privée \(Loi sur l'\), L.R.O. 1990](#)

[Code de conduite du Conseil scolaire Viamonde](#)

[Politique 5,100 - Antécédents criminels](#)

[Politique 3,202 - Sorties éducatives](#)

ENGAGEMENT ET COMMUNAUTÉ

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

Révisée le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'apport de différents membres de la communauté contribue à élargir à enrichir les programmes éducatifs et parascolaires de et permet ainsi l'atteinte des objectifs de participation, d'engagement et d'enrichissement de l'expérience éducative des élèves.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil élabore et établit les modalités régissant le recrutement, la sélection, et le suivi des bénévoles au sein de ses écoles. Ces modalités incluent une vérification des antécédents judiciaires pour tous les bénévoles de plus de 18 ans, pour valider si la personne est apte à être en contact avec les élèves, et ceci afin de réduire les éléments de risque à la sécurité et au bien-être des élèves. Toute personne bénévole doit respecter le Code de conduite du Conseil et agir de bonne foi.

DÉFINITIONS

Bénévole : Personne qui s'engage volontairement et sans rémunération à offrir de façon planifiée, régulière ou soutenue son temps, ses compétences ou son soutien aux activités éducatives, culturelles ou communautaires d'une école, sans lien d'emploi avec le conseil scolaire.

L'appui ponctuel, exceptionnel et limité à un événement scolaire où plusieurs familles sont présentes (p.ex., fête champêtre, portes-ouvertes, spectacle) ne constitue pas un engagement bénévole au sens de la présente politique, dans la mesure où la personne qui porte appui à la planification ou au déroulement de l'événement n'assume pas seule la supervision d'élèves.

Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (« Criminal Record & Judicial Matters Check »): comprend toutes les informations pouvant être divulguées dans le cadre d'une vérification de casier judiciaire de base, ainsi que des informations supplémentaires telles que les accusations en suspens, les mandats d'arrêt, certaines ordonnances judiciaires et les absoutes inconditionnelles et conditionnelles.

Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (« Vulnerable Sector Check »): est une vérification plus approfondie qui comprend toutes les informations pouvant être divulguées dans une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires, ainsi que les conclusions applicables de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux, les suspensions de casier judiciaire pour une infraction d'ordre sexuel et, dans certaines circonstances, renseignements sur une non-condamnation si cela répond à un critère strict.

ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES****Page 2 de 2**

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Afin d'assurer son mandat éducatif, le Conseil :

- 1.1 reconnaît que toute personne bénévole, peu importe son aisance avec la langue française, peut contribuer à l'épanouissement des élèves et à la vitalité de l'école dans sa communauté;
- 1.2 estime que pour un appui direct à l'apprentissage des élèves, les bénévoles doivent pouvoir lire et s'exprimer dans la langue d'enseignement;
- 1.3 reconnaît que l'expertise, les intérêts et les expériences variées des bénévoles peuvent enrichir de façon significative la variété d'activités d'apprentissage pour les élèves;
- 1.4 désire faire mieux comprendre les programmes et les services éducatifs de l'école aux membres de la communauté, afin qu'ils puissent prêter assistance aux élèves et actualiser la mission éducative du Conseil;
- 1.5 estime que le bénévolat apporte aux personnes qui le pratiquent la satisfaction d'avoir rendu service, tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience et de favoriser leur épanouissement personnel.

2. PLACE DES BÉNÉVOLES

Les bénévoles peuvent, sous la supervision de la direction d'école et avec la coopération du personnel, exercer des fonctions de soutien à l'école.

Les bénévoles ne sont pas des membres du personnel de l'école. Ainsi, leurs tâches doivent compléter et non pas remplacer les fonctions de ceux-ci.

Les bénévoles doivent respecter la *Loi sur l'éducation*, ainsi que les politiques et les directives administratives du Conseil; entre autres, il est attendu que tout bénévole respecte la confidentialité de l'information et le code de conduite de l'école et du Conseil, entre autres.

3. RESPONSABILITÉS**3.1. La direction d'école**

Elle s'acquitte des tâches suivantes :

3.1.1 La sélection et le suivi des bénévoles

ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 3 de 2

- Met en place un processus de sélection des bénévoles pour répondre aux besoins de l'école et assurer la sécurité et le bien-être des élèves.
- Assure un accès équitable à toutes les opportunités de bénévolat pour tous les membres de la communauté.

3.1.2 La vérification des références et la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ou la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires

- Détermine le type de vérification d'antécédents judiciaires est requis selon les tâches assignées à la personne bénévole.
- Assure la vérification pour les bénévoles de plus de 18 ans.

3.1.3 L'orientation et la formation

- Détermine clairement les tâches des bénévoles et assure un processus pour bien les orienter dans leurs tâches.
- S'assure que chaque bénévole peut bénéficier, si nécessaire, de formation pour être en mesure d'effectuer les tâches qui lui seront assignées.
- Revoit avec toute personne bénévole le code de conduite de l'école et du Conseil, les mesures d'urgence de l'école, et les politiques et directives administratives pertinentes.

3.1.4 La supervision et le suivi

- Assure que les membres du personnel sont disposés à collaborer avec les bénévoles.
- Coordonne l'assignation des tâches des bénévoles en collaboration avec le personnel.
- Assure que les élèves agissent respectueusement envers et collaborent avec les bénévoles.
- Met fin à l'offre de services des bénévoles qui n'observent pas les politiques et directives administratives du Conseil, le code de conduite ou qui n'effectuent pas les tâches assignées de façon satisfaisante.

3.2 Les bénévoles

Les bénévoles doivent:

- se conformer à toutes les exigences du Conseil concernant les vérifications des antécédents judiciaires requis;
- respecter la confidentialité de tout renseignement concernant les élèves et le personnel de l'école;
- renforcer et soutenir les activités des élèves et de l'école à la demande et sous la supervision de la direction ;
- travailler avec un membre du personnel désigné pour certains types d'activités;
- participer à toute séance de formation ou d'orientation offerte aux bénévoles dans l'école afin de les aider dans leur rôle ;

ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES****Page 4 de 2**

-
- connaître les attentes de l'école en matière de comportement lorsqu'ils interagissent avec le personnel et les élèves, et se conformer aux politiques et procédures du Conseil ainsi qu'au code de conduite de l'école et du Conseil.

Les bénévoles ne sont pas tenus responsables de la discipline des élèves.

RÉFÉRENCES

[Éducation \(Loi sur l'\). L.R.O. 1990, chap. E.2, art. 301\(1\)](#)

[Règl. de l'Ont. 521/01: Collecte de renseignements personnels](#)

[Accès à l'information municipale et la protection de la vie privée \(Loi sur l'\), L.R.O. 1990](#)

[Code de conduite du Conseil scolaire Viamonde](#)

[Politique 5,100 - Antécédents criminels](#)

[Politique 3,202 - Sorties éducatives](#)

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvées le 27 mai 2022

Révisées le 21 mai 2026

Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 6

MODALITÉS

1. SÉLECTION ET SUIVIS DES BÉNÉVOLES

Chaque direction d'école mettra en place un processus de sélection des bénévoles dans le but de répondre aux besoins de l'école et d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves. Toute personne bénévole pouvant contribuer à l'épanouissement des élèves et à l'enrichissement de l'expérience scolaire sera considéré; ceci inclut les élèves des écoles secondaires pouvant offrir de l'appui à l'élémentaire Toutefois, pour l'appui direct à l'apprentissage des élèves, seules les personnes bénévoles pouvant lire et s'exprimer en français seront considérées. Un accès équitable à toutes opportunités de bénévolat sera tout de même assuré à tous les membres de la communauté scolaire.

Il revient à la direction d'école à déterminer clairement les tâches des bénévoles et d'assurer une orientation dans ces tâches. La direction coordonne l'assignation des tâches aux bénévoles en collaboration avec le personnel enseignant.

Le processus de sélection comprend les éléments suivants :

- au moins une rencontre avec la direction d'école;
- le formulaire de demande d'inscription et de renseignements généraux rempli par la personne bénévole qui offre ses services (Annexe A);
- la vérification des références, le cas échéant (Annexe B);
- la vérification des antécédents judiciaires.

1.1 Vérification des antécédents judiciaires

La loi sur l'éducation encadre les exigences en ce qui concerne les vérifications d'antécédents judiciaires requis pour les tâches de bénévolat.

- a) les bénévoles en situation **de confiance ou d'autorité** par rapport aux élèves doivent obtenir une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (« Vulnerable Sector Check »);
- b) les bénévoles qui ne sont pas en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves doivent obtenir une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (« Criminal Record and Judicial Matters Check »).

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 2 de 6

Un relevé n'est valide que s'il a été effectué dans les 6 mois précédents au moment où il est exigé par l'école.

Les bénévoles de moins de 18 ans ne doivent pas soumettre un relevé d'antécédents judiciaires. Dans ces cas, la direction d'école doit effectuer une vérification des références.

1.1.2 Détermination du type de vérification judiciaire

Afin de déterminer si la personne bénévole est en situation de **confiance ou d'autorité**, il est important de considérer si la personne bénévole offre des services individuels ou en petit groupe à l'école, et si le degré de supervision du personnel de l'école est jugé intermittent/limité. De façon générale, une personne bénévole qui travaille seule ou en petit groupe, sans la présence constante d'autres membres du personnel, doit avoir une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Toutes autres tâches, souvent plus administratives ou de soutien, sous la supervision des membres du personnel scolaire, nécessitent une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires.

Une liste non-exhaustive d'exemples de tâches de bénévolat et le type de vérification judiciaire correspondant est disponible à titre de référence, à l'annexe G.

|

1.2 Modalités régissant la vérification des antécédents judiciaires

1.2.1 Il est la responsabilité de la personne bénévole de faire les démarches nécessaires auprès des autorités policières du lieu de sa résidence. La direction de l'école peut fournir une lettre d'attestation à la personne bénévole sur demande (Annexe E).

1.2.2 La direction d'école doit vérifier que la vérification des antécédents n'est pas datée de plus de 6 mois. Toute personne avec une infraction à son relevé d'antécédents judiciaires n'est pas autorisée à effectuer des tâches de bénévolat.

1.2.3 La direction s'assure de garder une copie électronique du relevé et remet l'original à la personne bénévole. La direction signe l'attestation au formulaire d'inscription et de renseignements généraux (Annexe A) et complète les renseignements au registre de bénévolat de l'école (Annexe F).

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES**

Page 3 de 6

1.2.4 Il est de la responsabilité de la personne bénévole de renouveler sa vérification des antécédents judiciaires tous les cinq ans.

1.2.5 Le formulaire annuel de déclaration d'infraction (Annexe D) doit être rempli et remis au plus tard le 15 septembre de chaque année où la personne bénévole n'est pas tenue de fournir une vérification des antécédents judiciaires. Une copie électronique du formulaire annuel de déclaration d'infraction est gardée en dossier.

1.2.6 La personne bénévole peut commencer ses tâches de bénévolat sans avoir fourni une vérification des antécédents judiciaires dans les conditions suivantes:

- a) la personne fournit une preuve que la demande de vérification des antécédents judiciaires a été soumise, et;
- b) la personne bénévole ne fait que des tâches sous la supervision directe d'un membre du personnel de l'école.

1.3 Remboursement des frais de vérification des antécédents judiciaires

1.3.1 La personne bénévole doit payer les frais exigés par les autorités policières, le cas échéant.

1.3.2 Pour obtenir le remboursement des frais, la personne présente le relevé émit (copie originale) ainsi que le reçu/pièce justificative à la direction d'école. Aucune photocopie du relevé des antécédents judiciaires ne peut être acceptée.

1.3.3 La ou le secrétaire d'école remplit le formulaire de demande de remboursement – bénévoles (Annexe C), le fait signer par la direction d'école et rembourse la personne bénévole (par chèque).

2. ATTENTES ET OBLIGATIONS ENVERS L'ÉCOLE**2.1 Rapport entre bénévoles et membres du personnel**

Le recours aux services de bénévoles par le personnel est un privilège.

La direction d'école doit s'assurer que les membres du personnel sont disposés à collaborer avec les bénévoles.

Le placement des bénévoles est la responsabilité de la direction d'école. La direction d'école coordonne l'assignation des tâches des bénévoles en collaboration avec son personnel.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES****Page 4 de 6****2.2 Compétence**

Toute personne bénévole doit être capable de communiquer en français à l'école là où il y a contact direct avec les élèves pour des fins d'apprentissage. La compétence linguistique exigée en français doit correspondre aux tâches à accomplir par la personne bénévole et à la nature de l'activité.

Toutefois, une personne bénévole avec des compétences plus limitées avec la langue française pourrait appuyer dans d'autres tâches, soit de soutien, d'organisation ou d'administration. Le but de cette compétence est d'assurer le milieu de vie le plus francophone possible sans exclure les parents qui ne parlent pas le français.

Toute personne bénévole doit respecter le caractère laïque des écoles du Conseil.

Toute autre compétence, exigée par les tâches à accomplir, sera déterminée par la direction d'école.

2.3 Orientation et formation

La direction d'école s'assure que chaque personne bénévole peut bénéficier, si nécessaire, de formation pour être en mesure d'effectuer les tâches qui lui seront assignées. La direction d'école doit revoir avec toute personne bénévole :

- le code de conduite de l'école et du Conseil;
- les mesures d'urgence de l'école;
- les politiques et les directives administratives pertinentes (par exemple, la politique sur les commotions cérébrales si la personne bénévole appuie les activités sportives).

2.4 Confidentialité

Les bénévoles indiqueront leur engagement au respect de la confidentialité au formulaire à l'Annexe A. Cette exigence est une condition de participation aux activités de bénévolat du Conseil.

La divulgation de renseignements confidentiels entraînera la cessation immédiate des services de la personne bénévole.

2.5 Supervision

Chaque personne bénévole relève de la direction.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 5 de 6

2.6 Conservation des documents

La direction assure le maintien d'un registre du bénévolat au sein de l'école (Annexe F), y consignant les renseignements formulaires suivants:

- Annexe A : Formulaire d'inscription et de renseignements généraux
- Annexe B : Formulaire de références
- Annexe C : Formulaire de demande de remboursement – Bénévoles
- Annexe D : *Formulaire annuel de déclaration d'infraction.*
- Une copie électronique des antécédents judiciaires de la personne bénévole

Le registre doit clairement indiquer la prochaine année à laquelle la direction doit demander une vérification officielle des antécédents judiciaires pour chaque personne bénévole.

Tous les documents reçus en vertu de la présente directive administrative doivent être conservés électroniquement pendant **cinq ans**.

2.7 Registre des visiteurs

Les bénévoles signent le registre des visiteurs au secrétariat en arrivant et en quittant les lieux.

2.8 Renvoi

La direction d'école mettra fin à l'offre de services des bénévoles qui n'observent pas les politiques et directives administratives du Conseil, le code de conduite de l'école ou du Conseil, ou qui n'effectuent pas les tâches assignées de façon satisfaisante.

2.9 Transport des élèves par une personne bénévole

La direction d'école peut autoriser qu'une personne bénévole transporte des élèves dans son véhicule personnel pour une sortie éducative; cette personne doit répondre aux exigences de vérification des antécédents judiciaires. Dans ce cas, la politique 3,202 sur les sorties éducatives s'applique.

3. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

La personne bénévole est couverte par l'assurance responsabilité civile générale du Conseil qui vise à la protéger contre toute responsabilité légale en rapport avec un acte de négligence ou un défaut d'agir comme l'aurait fait une personne prudente, lequel cause des blessures physiques ou des dommages matériels à une autre partie.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 6 de 6

Les personnes bénévoles sont couvertes lorsqu'elles agissent dans le cadre de leurs responsabilités telles que définies par le Conseil. Cette assurance ne couvre pas des actions non conformes.

ANNEXES (DISPONIBLES À L'INTRANET)

Annexe A : *Formulaire d'inscription et de renseignements généraux*

Annexe B : *Formulaire de références*

Annexe C : *Formulaire de demande de remboursement – Bénévoles*

Annexe D : *Formulaire annuel de déclaration d'infraction*

Annexe E : *Modèles de lettres d'attestation de bénévolat*

Annexe F : *Registre de bénévolat*

Annexe G : *Types de tâches de bénévolat dans une école*

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

[Approuvées le 27 mai 2022](#)[Révisées le 21 mai 2026](#)[Prochaine révision en 2029-2030](#)

Page 1 de 56

MODALITÉS

1. SÉLECTION ET SUIVIS DES BÉNÉVOLES

Chaque direction d'école mettra en place un processus de sélection des bénévoles dans le but de répondre aux besoins de l'école et d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves. Toute personne bénévole pouvant contribuer à l'épanouissement des élèves et à l'enrichissement de l'expérience scolaire sera considéré; ~~ceci inclut les élèves des écoles secondaires pouvant offrir de l'appui à l'élémentaire~~. Toutefois, pour l'appui direct à l'apprentissage des élèves, seules les personnes bénévoles pouvant lire et s'exprimer en français seront considérées. Un accès équitable à toutes opportunités de bénévolat sera tout de même assuré à tous les membres de la communauté scolaire.

Il revient à la direction d'école à déterminer clairement les tâches des bénévoles et d'assurer une orientation dans ces tâches. La direction coordonne l'assignation des tâches aux bénévoles en collaboration avec le personnel enseignant.

Le processus de sélection comprend les éléments suivants :

- au moins une rencontre avec la direction d'école;
- le formulaire de demande d'inscription et de renseignements généraux rempli par la personne bénévole qui offre ses services (Annexe A);
- la vérification des références, le cas échéant (Annexe B);
- la vérification des antécédents judiciaires.

1.1 Vérification des antécédents judiciaires ~~et des références~~

La loi sur l'éducation encadre les exigences en ce qui concerne les vérifications d'antécédents judiciaires requis pour les tâches de bénévolat.

- a) les bénévoles en situation **de confiance ou d'autorité** par rapport aux élèves doivent obtenir une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (« Vulnerable Sector Check »);
- b) les bénévoles qui ne sont pas en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves doivent obtenir une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (« Criminal Record and Judicial Matters Check »).

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 2 de 56

~~Le relevé d'antécédents judiciaires fourni par la personne bénévole ne doit pas dater de plus de 6 mois. Un relevé n'est valide que s'il a été effectué dans les 6 mois précédents au moment où il est exigé par l'école.~~

-Les bénévoles de moins de 18 ans ne doivent pas soumettre un relevé d'antécédents judiciaires. Dans ces cas, la direction d'école doit effectuer une vérification des références.

1.1.2 Détermination du type de vérification judiciaire

Afin de déterminer si la personne bénévole est en situation de **confiance ou d'autorité**, il est important de considérer si la personne bénévole offre des services individuels ou en petit groupe à l'école, et si le degré de supervision du personnel de l'école est jugé intermittent/limité. De façon générale, une personne bénévole qui travaille seule ou en petit groupe, sans la présence constante d'autres membres du personnel, doit avoir une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Toutes autres tâches, souvent plus administratives ou de soutien, sous la supervision des membres du personnel scolaire, nécessitent une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires.

Une liste non-exhaustive d'exemples de tâches de bénévolat et le type de vérification judiciaire correspondant est disponible à titre de référence, à l'annexe G.

1.2 Modalités régissant la vérification des antécédents judiciaires

1.2.1 Il est la responsabilité de la personne bénévole de faire les démarches nécessaires auprès des autorités policières du lieu de sa résidence. La direction de l'école peut fournir une lettre d'attestation à la personne bénévole sur demande (Annexe E).

1.2.2 La direction d'école doit vérifier que la vérification des antécédents personne détient un rapport d'antécédents judiciaire négatif et que ce dernier n'est pas daté de plus de 6 mois. Toute personne avec une infraction à son relevé d'antécédents judiciaires n'est pas autorisée à effectuer des tâches de bénévolat.

1.2.3 La direction s'assure de garder une copie électronique du relevé et remet l'original à la personne bénévole. La direction signe l'attestation au formulaire d'inscription et de renseignements généraux (Annexe A) et complète les renseignements au registre de bénévolat de l'école (Annexe F).

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 3 de 56

1.2.3-4 Il est de la responsabilité de la personne bénévole de renouveler sa vérification des antécédents judiciaires tous les cinq ans.

1.2.4-5 Le formulaire annuel de déclaration d'infraction (Annexe D) doit être rempli et remis au plus tard le ~~1er~~ **15** septembre de chaque année où la personne bénévole n'est pas tenue de fournir une vérification des antécédents judiciaires. Une copie électronique du formulaire annuel de déclaration d'infraction est gardée en dossier.

1.2.5-6 La personne bénévole peut commencer ses tâches de bénévolat sans avoir fourni une vérification des antécédents judiciaires dans les conditions suivantes:

- a) la personne fournit une preuve que la demande de vérification des antécédents judiciaires a été soumise, et;
- b) la personne bénévole ne fait que des tâches sous la supervision directe d'un membre du personnel de l'école.

1.3 Remboursement des frais de vérification des antécédents judiciaires

1.3.1 La personne bénévole doit payer les frais exigés par les autorités policières, le cas échéant.

1.3.2 Pour obtenir le remboursement des frais, la personne présente le relevé émit (copie originale) ainsi que le reçu/pièce justificative à la direction d'école. Aucune photocopie du relevé des antécédents judiciaires ne peut être acceptée.

1.3.3 La ou le secrétaire d'école remplit le formulaire de demande de remboursement – bénévoles (Annexe C), le fait signer par la direction d'école et rembourse la personne bénévole (par chèque).

2. ATTENTES ET OBLIGATIONS ENVERS L'ÉCOLE**2.1 Rapport entre bénévoles et membres du personnel**

Le recours aux services de bénévoles par le personnel est un privilège.

La direction d'école doit s'assurer que les membres du personnel sont disposés à collaborer avec les bénévoles.

Le placement des bénévoles est la responsabilité de la direction d'école. La direction d'école coordonne l'assignation des tâches des bénévoles en collaboration avec son personnel.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT**BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES**

Page 4 de 56

2.2 Compétence

Toute personne bénévole doit être capable de communiquer en français à l'école là où il y a contact direct avec les élèves pour des fins d'apprentissage. La compétence linguistique exigée en français doit correspondre aux tâches à accomplir par la personne bénévole et à la nature de l'activité.

Toutefois, une personne bénévole avec des compétences plus limitées avec la langue française pourrait appuyer dans d'autres tâches, soit de soutien, d'organisation ou d'administration. Le but de cette compétence est d'assurer le milieu de vie le plus francophone possible sans exclure les parents qui ne parlent pas le français.

Toute personne bénévole doit respecter le caractère laïque des écoles du Conseil.

Toute autre compétence, exigée par les tâches à accomplir, sera déterminée par la direction d'école.

2.3 Orientation et formation

La direction d'école s'assure que chaque personne bénévole peut bénéficier, si nécessaire, de formation pour être en mesure d'effectuer les tâches qui lui seront assignées. La direction d'école doit revoir avec toute personne bénévole :

- le code de conduite de l'école et du Conseil;
- les mesures d'urgence de l'école;
- les politiques et les directives administratives pertinentes (par exemple, la politique sur les commotions cérébrales si la personne bénévole appuie les activités sportives).

2.4 Confidentialité

Les bénévoles indiqueront leur engagement au respect de la confidentialité au formulaire à l'Annexe A. Cette exigence est une condition de participation aux activités de bénévolat du Conseil.

La divulgation de renseignements confidentiels entraînera la cessation immédiate des services de la personne bénévole.

2.5 Supervision

Chaque personne bénévole relève de la direction.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Page 5 de 56

2.6 -Conservation des documents

La direction assure le maintien d'un registre du bénévolat au sein de l'école (Annexe F), y consignant les renseignements formulaires suivants:

- ~~Annexe A : Formulaire d'inscription et de renseignements généraux~~
- ~~Annexe B : Formulaire de références~~
- ~~Annexe C : Formulaire de demande de remboursement – Bénévoles~~
- ~~Annexe D : Formulaire annuel de déclaration d'infraction~~
- -Une copie électronique des antécédents judiciaires de la personne bénévole

Le registre doit clairement indiquer la prochaine année à laquelle la direction doit demander une vérification officielle des antécédents judiciaires pour chaque personne bénévole.

Tous les documents reçus en vertu de la présente directive administrative doivent être conservés électroniquement pendant **cinq ans**.

2.7 Registre des visiteurs

Les bénévoles signent le registre des visiteurs au secrétariat en arrivant et en quittant les lieux.

2.8 Renvoi

La direction d'école mettra fin à l'offre de services des bénévoles qui n'observent pas les politiques et directives administratives du Conseil, le code de conduite de l'école ou du Conseil, ou qui n'effectuent pas les tâches assignées de façon satisfaisante.

2.9 Transport des élèves par une personne bénévole

La direction d'école peut autoriser qu'une personne bénévole transporte des élèves dans son véhicule personnel pour une sortie éducative; cette personne doit répondre aux exigences de vérification des antécédents judiciaires. Dans ce cas, la politique 3,202 sur les sorties éducatives s'applique.

3. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

La personne bénévole est couverte par l'assurance responsabilité civile générale du Conseil qui vise à la protéger contre toute responsabilité légale en rapport avec un acte de négligence ou un défaut d'agir comme l'aurait fait une personne prudente, lequel cause des blessures physiques ou des dommages matériels à une autre partie.

COMMUNAUTÉ – ENGAGEMENT

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Les personnes bénévoles sont couvertes lorsqu'elles agissent dans le cadre de leurs responsabilités telles que définies par le Conseil. Cette assurance ne couvre pas des actions non conformes.

ANNEXES (DISPONIBLES À L'INTRANET)

- Annexe A : *Formulaire d'inscription et de renseignements généraux*
- Annexe B : *Formulaire de références*
- Annexe C : *Formulaire de demande de remboursement – Bénévoles*
- Annexe D : *Formulaire annuel de déclaration d'infraction*
- Annexe E : *Modèles de lettres d'attestation de bénévolat*
- Annexe F : *Registre de bénévolat*
- Annexe G : *Types de tâches de bénévolat dans une école*

Commentaires reçus lors de la consultation publique**Politique n° 4,105 – Bénévolat dans les écoles**

Je réponds au nom ou comme membre :	Nombre
Présidence du conseil d'école	4
Personnel de l'école	4
Comité de participation des parents (CPP)	2
Représentants syndicaux	0
Parents	1
Personnel des bureaux administratifs	2
	13
Total général	

Section : Principes directeurs

Dans les établissements où les élèves du palier élémentaire et du palier secondaire partagent le même environnement scolaire, la participation des bénévoles peut s'effectuer auprès d'une diversité plus large de groupes d'âge. Il pourrait être pertinent d'examiner si des orientations supplémentaires seraient utiles afin de soutenir une interprétation cohérente de la politique dans ces contextes scolaires combinés.

Section : Énoncé de politique

Une petite question concernant nos élèves de 12e année, qui ont 18 ans et font du bénévolat dans les écoles pour leurs heures de service communautaire. Pourrait-il y avoir une exception pour eux? Sinon, cela risque de désavantager nos nouveaux arrivants et élèves à risques qui doivent rapidement faire des heures de bénévolat pour obtenir leurs diplômes.

Section : Place des bénévoles

Bien que cette section précise que les bénévoles viennent appuyer le travail du personnel scolaire, il pourrait être utile de reconnaître également l'importance d'offrir aux bénévoles un environnement respectueux et sécuritaire lorsqu'ils contribuent aux activités de l'école. Une clarification des attentes quant au comportement des élèves envers les bénévoles pourrait contribuer à favoriser une expérience positive pour l'ensemble des participant·e·s.

Section : Responsabilités

À titre de réflexion, certaines personnes bénévoles peuvent également être des professionnel·le·s réglementé·e·s (par exemple des éducateur·rice·s de la petite enfance inscrit·e·s) ayant des obligations légales indépendantes de signalement en vertu de la législation provinciale en matière de protection de l'enfance. Il pourrait être utile de préciser comment ces obligations s'articulent avec les procédures de signalement au sein de l'école afin d'assurer une compréhension claire pour les bénévoles et la direction.

Dans la mesure où certaines personnes bénévoles peuvent interagir directement avec les élèves lors d'activités scolaires, il pourrait être utile de préciser davantage les attentes en matière de supervision ainsi que les mécanismes de communication ou de signalement en cas de situation préoccupante. Une telle clarification pourrait contribuer à assurer une application cohérente de la politique dans différents contextes scolaires.

Section : Références

À titre d'exemples, cette annexe ou cette formation pourrait inclure les considérations suivantes :

- intégrer l'équité et l'inclusion comme exigences fondamentales pour toutes les activités bénévoles*
- assurer le respect de la laïcité, tout en permettant la reconnaissance inclusive des diverses traditions et célébrations communautaires*
- établir des lignes directrices claires (thèmes inclusifs, absence de frais obligatoires, équité dans les activités et les ressources)*
- garantir l'accessibilité et le bien-être de tous les élèves (besoins particuliers, options alternatives)*

Autres commentaires

SVP considérer nos élèves à risques qui pourraient être négativement impactés par une telle politique.